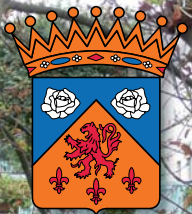




# Grisy Suisnes



## Le repas des anciens au Martin Pêcheur







## sommaire

Page 2

- Edito

Page 3/9

- Conseils Municipaux

Page 10

- Les vœux du Maire

Page 11

- Page du Maire

Page 12/17

- La vie communale

Page 18

- Info...

Page 19

- Etat civil 2014

Page 20/23

- Pub

Page 24

- Site de Grisy-Suisnes

Page 25/30

- Associations



*Monsieur le Maire  
et tous les membres du conseil municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année,  
qui commence par l'ouverture de la "nouvelle mairie"  
que vous avez découverte  
lors des portes ouvertes ce samedi 10 janvier 2015.*

## HISTOIRE DE LA MAIRIE MADAME HEGOT JANVIER 2015

Tout a débuté en 1873, lorsque Scipion COCHET, Maire de Grisy-Suisnes, expose au Conseil Municipal le testament de Mme HEGOT, née à Grisy, décédée à Brie-Comte-Robert le 30 Janvier 1873.

Après prélèvement de divers legs particuliers, elle lègue à la commune un quart de sa fortune sous condition de fonder une école gratuite pour les deux sexes, dirigée exclusivement par des laïques choisis par la commune et de moralité reconnue, sous peine de nullité si un autre usage en est fait ou si la direction cessait par des laïques. Le conseil municipal, considérant que la commune ne possédait pas d'école pour les filles, accepta les 22 000 Francs.

En juin 1874, la commune est autorisée, par décret du Président de la République, à accepter le legs, et refusant dans le même décret le même montant à la ville de Brie-Comte-Robert.

La municipalité décida de construire une mairie et un groupe scolaire, sur proposition de M. Scipion COCHET.

Trois architectes présentèrent des projets : MM LACAU, BONNAIRE et LEFEVRE. Le projet LACAU fut retenu, qui, plaçait les bâtiments à la place de l'ancienne église (qui fut démolie à partir de 1910). Un champ de foire et une place publique occupaient l'emplacement de l'actuelle mairie. Le montant total de la dépense était de 150.000 Francs, dépense votée par le conseil et les plus imposés de la commune.

Mais un revirement du conseil le 5 aout 1877 décida que l'église et le presbytère ne seraient pas démolis, et le projet LACAU fut refusé.

Casimir ROUX, nouveau Maire, suite à la démission de Scipion COCHET, choisit le projet BONNAIRE, qui préconisait les constructions sur la place publique pour un montant de 49 643 Francs. Mais M le Préfet jugea le projet incomplet et demanda de se conformer aux indications de M. l'inspecteur d'Académie.

Le 24 mai 1878, MM ROUX, Maire, Monsieur le Sous-préfet, M. DE CHOISEUL Député, M. CAPPRONNIER Conseiller Général et M. BOULLET Inspecteur d'Académie, vinrent visiter le site, et évincèrent le projet.

Le 13 septembre 1878, un nouveau projet BONNAIRE fut accepté par le conseil et les plus imposés, qui votèrent le 9 janvier un emprunt de 34 000 Francs pour une durée de vingt ans, pour un montant total du projet de 60 720 Francs.

Le 22 octobre 1879, M RENOUX nouveau maire fit voter un emprunt de 30 900 Francs et une subvention de 20 000 Francs

Le 25 avril l'Entreprise POIRE de Brie-Comte-Robert se rendait adjudicataire et le marché était conclu pour 62 332 F

Les travaux trainèrent et ce ne fut que le 1er juin 1881 que les garçons occupèrent la première classe.

M. RENOUX Maire profita de l'exposition horticole Brie-Grisy de septembre 1881 pour inaugurer la Mairie et le groups scolaire, pas totalement terminés !!!!

Grisy était précurseur, car 1881 fut l'année où Jules FERRY institua l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire !

Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr  
WWW.grisy-suisnes.fr  
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11  
Dépôt légal : Janvier 2015

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET  
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 10h à 11h45 - Mardi de 13h30 à 19h30  
Mercredi 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45  
Vendredi de 10h à 11h45 et de 13h30 à 17h45  
Samedi de 10h à 11h45

**Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.**

## CONSEIL MUNICIPAL 2 septembre 2014

Présents : 19

Mmes BAUDRY, CHAPPET, EMARRE, GIRAULT, LANGLER, MARTIN, ORIOT, FERREIRA et ROLET MM. CHANUSSOT, CARTON, MASSIN, COCHET, GALPIN, LE NEDIC, MOREL, MUNOZ, RAYNARD et VAREILLES

Absent(s) excuse (s) : 0

Absent (s) : 0

Madame GIRAUD a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2014 sera proposé aux élus pour approbation lors de la prochaine séance.

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR (AJOUT D'UN POINT COMPLEMENTAIRE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2541-2, L.2541-3 et L.2121-12 alinéa 1 ;

VU la convocation du 28 août 2014 relative à la séance du Conseil Municipal de ce jour ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPRECIÉ souverainement l'opportunité de statuer sur une question complémentaire soumise à son approbation qui relève d'une nécessité d'urgence au regard des circonstances exceptionnelles le motivant ;

DECIDE de manière expresse et à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire du point suivant :

- approbation du règlement de la cantine scolaire.

### PERISCOLAIRE : APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il a été demandé aux membres de la Commission scolaire d'étudier et d'amender le règlement intérieur de la cantine scolaire en vigueur à ce jour.

A l'issue de cette étude, Monsieur le Maire donne lecture des 9 articles du nouveau règlement intérieur (y compris ses annexes) de la cantine de Grisy-Suisnes pour la rentrée scolaire 2014 / 2015 régissant son fonctionnement pour les écoles maternelle et élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ANNULE le précédent règlement ;  
APPROUVE les termes du règlement exposé ;  
PRECISE que le nouveau règlement sera applicable dès la rentrée scolaire 2014/2015.

Le règlement intérieur de la cantine scolaire de la Ville de Grisy-Suisnes sera annexé à la présente délibération.

### MARCHES PUBLICS : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MACHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSION OPC POUR L'AMENAGEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MAIRIE ET ANNEXES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT que par délibération en date du 3 avril 2012, le marché de maîtrise d'œuvre et mission OPC pour l'aménagement et la réhabilitation de la Mairie et annexes a été attribué au groupement HELIOS INGENIEURS CONSEILS (mandataire)/ ACSP CONSEIL (co-traitant) pour un montant global et forfaitaire de 83 087,00 € HT ;

CONSIDERANT le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Melun en date du 19 mars 2014, actant la liquidation judiciaire de la société HELIOS INGENIEURS CONSEILS ;

CONSIDERANT que, par conséquent, il convient de prendre acte du transfert du marché à la société ACSP CONSEIL dans sa totalité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et mission OPC pour l'aménagement et la réhabilitation de la Mairie et annexes, relatif au transfert de l'intégralité du marché à la société ACSP CONSEIL, domicilié 10, rue Paul Langevin 93270 SEVRAN.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1.

### CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE (CAT C) - 4H HEBDOMADAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer

l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 10 juin 2014 (dernière création poste) ;

Monsieur le Maire présente les créations suivantes liées aux modifications des rythmes scolaires :

- 6 emplois d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe non permanents pour accroissement temporaire d'activité ;

- 4 h 00 de durée hebdomadaires de travail (annualisées pour l'agent à 3,14 sur le bulletin de paie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création des 6 emplois non permanent pour un accroissement temporaire d'activité comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS SUITE A MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 10 juin 2014 (dernière création poste) ;

Monsieur le Maire présente les créations suivantes liées aux modifications des rythmes scolaires :

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
2 postes	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	43h00 annualisées à 35h00
1 poste	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	35h30 annualisées à 29h00
1 poste	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	17h30 annualisées à 15h00
1 poste	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	31h00 annualisées à 25h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

AUTORISE la création des 5 emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**SYAGE - ADHESION DU « SMRY »,  
COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »**  
VU l'article L5211-8 du C.G.C.T. ;

Une délibération du Comité syndical du SIARV en date du 16 mars 2011 a permis l'extension des compétences du Syndicat à la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, à l'approbation des demandes d'adhésion à cette compétence des communes et groupements de communes situées sur le bassin versant de l'Yerres, à la transformation du SIARV en syndicat mixte et à la modification de ses statuts.

L'arrêté inter-préfectoral 30 septembre 2011 prononçant la transformation du SIARV en syndicat mixte à la carte, le SYAGE ; la commune de GRISY-SUISNES est aujourd'hui sollicitée pour une adhésion à la compétence

« mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » formulée par le Syndicat Mixte du Ru d'Yvron (S.M.R.Y).

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou EPCI membre du syndicat dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de cette décision pour se prononcer sur l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du « SMRY » pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

### REMARQUES SUR DELIBERATIONS :

#### Délibération 67/2014 :

Les élus interrogent M. le Maire sur la reprise, par la société ACSP CONSEIL, de l'intégralité des obligations autrefois dévolues à la société HELIOS INGENIEURS CONSEILS. Une question à laquelle M. le Maire répond par l'affirmative.

#### Délibération 69/2014 :

Les élus demandent à M. le Maire de préciser le coût de la réforme des rythmes scolaires pour la collectivité. M. le Maire répond avoir inscrit 70 000 € au budget. Il ajoute que ce coût sera affiné d'ici à un mois. En outre, une participation sera demandée aux parents dans les semaines à venir. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. le Maire est interpellé sur le contenu des TAP. S'agit-il d'une garderie ? M. le Maire répond par la négative. Il ajoute que des activités existent déjà. Par ailleurs, il précise qu'il n'y a pas suffisamment d'animateurs pour occuper tous les enfants au même moment. Toutefois, c'est l'objectif à atteindre.

M. le Maire est interrogé sur la possibilité de déléguer l'organisation des TAP à la communauté de communes. M. le Maire répond que cette solution avait été envisagée. Néanmoins après étude, cette solution n'a pas été retenue en raison de son surcoût pour la collectivité.

M. le Maire rappelle que l'inspecteur départemental n'a pas autorisé la commune à concentrer les TAP sur une journée. Cette solution a pourtant été adoptée par d'autres collectivités. Toutefois, M. le Maire souhaite réétudier cette possibilité pour la prochaine rentrée scolaire.

M. le Maire tient à signaler le bon état d'esprit des instituteurs et du personnel communal tout au long de la mise en place de la réforme.

#### Délibération n°70/2014 :

M. le Maire est interrogé pour savoir s'il est normal d'avoir un syndicat par ru et par ruisseau. M. le Maire indique que le grand nombre de syndicats s'explique, historiquement, par la volonté de l'agence de l'eau de créer un syndicat pour chaque affluent de la Seine. Toutefois, il ajoute qu'aujourd'hui cela ne correspond plus vraiment à l'évolution des territoires.

### Comptes rendus des commissions communales et syndicales

#### VOIRIE (P. Carton) :

La prochaine commission se déroulera le 20 septembre 2014 à 9h00. Il s'agira d'étudier les demandes de travaux pour le prochain exercice. Parmi les principaux travaux, on peut citer ceux du chemin de l'Ormeau (pose d'un pare-ballons, reprise des clôtures, enfouissement de réseaux du transformateur jusqu'à l'entrée du lotissement, reprise des enrobées, etc.), ceux de la rue de la Coudras (signalétique et marquage au sol), etc...

#### ENVIRONNEMENT (C. Langler) :

L'élue a sillonné la commune afin d'identifier les principaux dépôts de déchets sauvages. Elle a obtenu un devis de la société BIG BENNES d'un montant de 70 000 € (4 sites répartis sur Suisnes et Cordon). Elle convient que le prix est excessif mais ajoute que plus la commune tardera à agir, plus le coût sera élevé. Elle insiste sur la nécessité de trouver un moyen (vidéo-surveillance, bornes anti-intrusion, etc.) afin de décourager ceux qui seraient tentés de déposer de nouveaux déchets (notamment après nettoyage d'un site).

Mme Langler souhaite que la commune contacte la SNCF afin que cette dernière retire et traite les déchets à proximité des voies en sa qualité de propriétaire de la parcelle.

Concernant la liaison douce, M. Galpin interroge Mme Langler sur le coût d'un tel projet. Mme Langler précise qu'il ne s'agit pas d'une priorité actuellement. M. Galpin affirme qu'il ne soutient pas ce projet. Mme Girault rappelle que la liaison douce faisait partie intégrante des engagements de campagne.

#### COMMISSION ELECTRICITE - BÂTIMENTS

(R. Morel) :

M. Morel souhaite organiser une réunion début octobre afin de faire un point sur l'avancée des différents travaux. Selon lui, il y a beaucoup de choses à recadrer. A titre d'exemple, il indique la nécessité d'obtenir des dates fermes quant à la livraison des différents chantiers (réhabilitation de la Mairie, enfouissement des réseaux, etc.).

M. Morel indique la tenue prochaine d'une « commission subventions ». A ce sujet, M. Morel rappelle que toutes les demandes de subventions sont soumises à une procédure stricte qu'il convient de respecter.

#### CCAS (C. Oriot) :

Mme Oriot évoque le déroulement du Téléthon programmé le 6 décembre 2014.

Elle indique également que le « repas des anciens » aura lieu le 12 octobre 2014. Elle annonce qu'un bus est prévu afin d'emmener les personnes concernées sur site (île du martin-pêcheur à Champigny-sur-Marne). Les lieux peuvent accueillir jusqu'à 120 personnes. Les invitations sont en cours d'élaboration.

Enfin, Mme Oriot annonce qu'une assistante juridique est dorénavant présente sur la commune. Celle-ci intervient tous les premiers mardis de chaque mois.

#### ASSOCIATIONSET AFFAIRES SCOLAIRES

(D. Vareilles) :

M. Vareilles évoque la tenue prochaine du forum des associations et des trophées de la jeunesse. Ce dernier appelle les élus à venir nombreux afin de l'aider à préparer les locaux (mise en place de la moquette notamment).

Pour ce qui concerne les affaires scolaires, M. Vareilles précise qu'il manquait 70 inscriptions sur 180 au jour de la rentrée. Il ajoute qu'il a dû agir dans des délais très courts mais que globalement tout s'est bien passé. Il précise qu'il faudra, sans doute, 2 à 3 semaines pour que les choses se mettent en place.

Pour arriver à un tel résultat, il explique qu'il a dû revoir les plannings et les faire approuver par les agents de cantine et ATSEM. Pour beaucoup d'entre eux, cela s'est soldé par une augmentation de leurs horaires de travail. Malgré cela, tous ont accepté de faire des concessions. Il tient à souligner le bon travail effectué par les ATSEM (chargées des TAP en maternelle) pour rendre ce moment attractif.

M. Vareilles est interpellé sur le coût des intervenants. Il répond que les animateurs professionnels coûtent, plus ou moins, le même prix, soit 90 €



l'intervention. Cependant un écart existe entre les animateurs professionnels et les employés communaux qui gèrent les TAP en maternelle. En effet, ces derniers sont, pour la plus-part, payés au smic horaire.

En termes d'effectif, la commune bénéficie de 10 personnes le vendredi et 6 à 7 personnes le mardi (hors ATSEM).

Une réflexion est actuellement en cours pour aboutir à une mutualisation des inscriptions à partir du mois d'octobre pour ce qui concerne le périscolaire.

M. Vareilles propose de faire un point plus complet au prochain conseil municipal. Il sera notamment question du vote d'une participation financière des parents.

#### Finances et Communication (M. Girault) :

Mme Girault rappelle que tous les élus sont destinataires des compte-rendus des commissions.

Elle ajoute que la prochaine « commission finances » est prévue pour le 26 septembre 2014.

Parmi les thèmes abordés, elle évoque la refonte complète du site internet de la ville, l'homogénéisation des adresses mails (élus et agents municipaux), la reprise du plan-guide de la ville, etc...

A toutes fins utiles, elle rappelle la date limite pour lui transmettre tous documents (8 septembre 2014) en lien avec le prochain bulletin municipal à l'adresse suivante : bulletin-grisy@gmail.com.

Mme Girault évoque également la nécessité de réactiver le jumelage ou à défaut d'en créer un nouveau. Pour ce faire, elle demande aux intéressés de se rapprocher de Mme Martin.

La manifestation relative aux « vœux du Maire », fixée au 10 janvier 2015, sera ouverte à toute la population. Les invitations à destination des « officiels » demeureront. La population sera invitée par affichage.

Enfin, Mme Girault évoque le prochain 14 juillet et notamment la nécessité d'organiser un moment de convivialité autour de l'évènement : grillades, boissons (sans alcool).

#### Divers :

Un appel a été lancé aux volontaires afin que chacun trouve sa place dans les différentes commissions et puisse contribuer à l'avancement des dossiers.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Il est demandé qu'un encart soit inséré dans le prochain bulletin municipal mentionnant les dates d'enlèvement des encombrants. Mme Girault rappelle que cela est déjà mentionné en fin de journal.

- Concernant la soirée du 1<sup>er</sup> juillet 2014, certains élus évoquent le manque de communication autour de l'évènement (manque d'affichage).

- M. le Maire évoque la lettre de remerciement reçue des « restos du cœur » suite à une subvention de 100 € accordée par la municipalité à l'association.

- Les élus souhaitent disposer des dossiers de séance en amont de la réception de la convocation. M. le Maire indique que le message sera transmis au nouveau responsable des services.

## CONSEIL MUNICIPAL 7 octobre 2014

Présents :

Mmes BAUDRY, CHAPPET, EMARRE, GIRAULT, LANGLER, MARTIN, ORIOU, FERREIRA et ROLET MM. CHANUSSOT, MASSIN, COCHET, GALPIN, LE NEDIC, MOREL, MUNOZ, RAYNARD et VAREILLES.

Absent(s) excuse (s) :

M. CARTON donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent(s) : Aucun

M. MOREL a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Les compte-rendus du conseil municipal du 22 juillet et du 2 septembre 2014 sont approuvés par les élus.

#### ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION : PARCELE B 968 SITUEE 11, RUE MADAME HEGOT

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 213-3 et R 213-1 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

VU la délibération 51-2010 du Conseil Municipal instaurant un droit de préemption urbain sur toute la commune, sur les zones U et AU ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°077 217 14 00028 reçue en le 27 juillet 2014 adressée par Maître Frédéric BARTHEL, notaire à COUBERT, en vue de la cession moyennant le prix de 250 000 euros ;

VU l'estimation des services des domaines en date du 31 juillet 2014 ;

VU le Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD) approuvé le 10 mars 2010, et qui prévoit le renforcement l'offre commerciale et de services de proximité en cœur de l'agglomération, pour permettre l'animation du centre et permettre aux habitants de réduire leur déplacement vers les communes voisines ;

La commune a reçu le 23 juillet 2014 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'un bien situé 11, rue Madame Hegot, cadastré B 968 pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> pour le terrain et d'une superficie habitable de 135 m<sup>2</sup> pour le bâti, appartenant à M. GRAVOT Michel, au prix de 250 000 euros.

CONSIDERANT de la situation de ce bien et de l'intérêt que celui-ci présente pour le développement des orientations municipales en matière de centralisation des commerces autour de la place de la mairie ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien permettrait la création de locaux commerciaux ou la création d'équipements publics, afin de renforcer la centralité ;

CONSIDERANT que la commune est déjà propriétaire de la parcelle B 989 jouxtant la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ;

CONSIDERANT que la parcelle B 989 a permis la création d'un local destiné à accueillir une boulangerie ;

CONSIDERANT que l'ensemble de cette réserve foncière permettrait le développement des commerces de proximité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, REFUSE l'acquisition par voie de préemption du bien situé 11, rue Madame Hegot cadastré B 968 pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> pour le terrain et d'une superficie habitable de 135 m<sup>2</sup> pour le bâti, appartenant à M. GRAVOT Michel.

Ont voté POUR (6) : Mme GIRAULT, Mme ORIOU, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL et M. RAYNARD.

Ont voté CONTRE (8) : Mme CHAPPET, Mme LANGLER, Mme BAUDRY, Mme FERREIRA, Mme ROLET, Mme EMARRE, Mme MARTIN et M. COCHET.

Se sont ABSTENUS (5) : M. VAREILLES, M. MUNOZ, M. LENEDIC, M. GALPIN et M. MASSIN.

La délibération est donc rejetée.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE - DEROGATIONS SCOLAIRES -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'éducation et notamment l'article L442-5 ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°83-663 modifiée relative à la répartition entre communes des dépenses de scolarité ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des dérogations scolaires peuvent être accordées chaque année après avis de la Commission « Scolaire » pour les enfants scolarisés sur les enseignements de 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelle et élémentaire).

Il est proposé d'actualiser le fonctionnement de la participation aux frais de scolarité afin d'éviter toutes confusions avec les communes extérieures et la Trésorerie Principale lors de l'émission de mandats ou titres.

Ces frais s'appliquent pour une année scolaire complète et ne seront pas proratisés dans le cas d'un départ de l'enfant en cours d'année scolaire.

La signature d'une convention annuelle ou pluriannuelle entre deux communes demeure impérative pour tout paiement des frais de scolarité.

En l'absence de celle-ci aucune participation ne sera versée.

### ENFANTS DE GRISY-SUISNES VERS ECOLE EXTERIEURE PUBLIQUE :

Participation annuelle (par enfant) versée par la commune de GRISY-SUISNES de 390,00 €.

### ENFANTS DE COMMUNE EXTERIEURE PUBLIQUE VERS ECOLE DE GRISY-SUISNES :

Participation annuelle (par enfant) versée par la commune extérieure de 390,00 €.

### ENFANTS DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES

« Les Gués de l'Yerres » :  
Réciprocité gratuite.

### ENFANTS DE GRISY-SUISNES VERS UN ETABLISSEMENT PRIVE :

Participation annuelle (par enfant) versée par la commune de GRISY-SUISNES de 390,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de la Commission

« Scolaire » et les tarifs ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

### ACHAT D'UN VEHICULE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'acquisition d'un véhicule de marque CITROEN BERLINGO (type 7B9HXC) à destination des services techniques de la commune.

En effet, la flotte automobile actuelle est insuffisante (un scooter, un utilitaire et un utilitaire benne) au regard du nombre d'agents (quatre) et des besoins de la collectivité. Ainsi, ce véhicule permettra aux employés municipaux d'intervenir sur l'ensemble du territoire communal et de transporter différents matériels.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule fait l'objet d'un contrat de leasing auprès de la société CRE-DIPAR (crédit bailleur), propriétaire du bien. Il est donc aujourd'hui en location.

Le véhicule dispose d'un faible kilométrage (- de 50 000 km), permettant d'envisager une utilisation de celui-ci pendant un grand nombre d'années (date 1<sup>ère</sup> immatriculation : 23/11/2011).

De plus, il devra être marqué du logo de la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition et de l'autoriser à procéder à l'acquisition du véhicule en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un véhicule d'occasion de type CITOREN BERLINGO pour un montant de 7 354,89 € TTC et de le faire marquer du logo de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2014 A DESTINATION DE L'ASSOCIATION « ECOLE MULTISPORTS DE GRISY-SUISNES »

Le Conseil Municipal fixe le montant de la subvention à attribuer aux associations communales de Grisy-Suisnes. Monsieur le Maire présente le travail de la Commission « Finances » qui a analysé le dossier de demande de subventions 2014.

La Commission « Finances » propose une subvention de 700,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de la Commission

« Finances » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au versement de celle-ci.

### TARIFICATION TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES 2014/2015 : ECOLES PRIMAIRES DE GRISY-SUISNES

Mme Girault, responsable de la Commission « Finances », informe les membres du Conseil Municipal du travail effectué par celle-ci afin d'amortir l'impact financier engendré par la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Pour rappel, le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 imposait aux communes de mettre en place, dès la rentrée de septembre 2013, une nouvelle organisation des rythmes scolaires, avec la possibilité de solliciter un report à la rentrée 2014, ce qui a été décidé pour la commune de GRISY-SUISNES. Cette réforme, dans l'esprit du Gouvernement, doit favoriser l'apprentissage et pour cela alléger la durée quotidienne des journées de classe. Elle impose également, à la charge des communes, l'organisation de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour compenser la diminution quotidienne des heures de cours, avec un minimum de 3 heures par semaine.

Pour les élèves des écoles primaires « La Ruhe » et « Champs Fleuri » l'organisation de la semaine est la suivante : TAP tous les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00. La municipalité a mis en place des TAP à caractère culturel, artistique et sportif après la fin des classes. Ils sont encadrés par le personnel communal qualifié (animateurs, ATSEM, etc.) mais aussi par des intervenants professionnels extérieurs.

Une participation mensuelle de 10,00 € par enfant sera demandé aux familles afin d'envisager le plus sereinement possible l'évolution et la pérennité de ces TAP. Cette mesure s'appliquera dès le mois de novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de la Commission

« Finances » et le tarif ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

### APPROBATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Bien que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) n'impose rien aux communes de moins de 3 500 habitants, Monsieur le Maire propose l'adoption d'un règlement intérieur régissant le fonctionnement du Conseil Municipal.

Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des articles composant ledit règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du règlement exposé ;

Le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Grisy-Suisnes est annexé à la présente délibération.

### REMARQUES SUR DELIBERATIONS :

#### Délibération 71/2014 :

M. le Maire expose le contenu de la délibération.

Pour être complètement transparent, M. le Maire décide de lire le courrier qu'il a reçu du fils de M. Gravot et dans lequel il indique vouloir conserver le bien dans le giron familial.

Après lecture du dit courrier, M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de mettre en œuvre la politique communale et notamment le fait de redynamiser la place du village par l'arrivée de nouveaux commerces, ce qui figure déjà dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune.

Pour ce faire, M. le Maire insiste sur l'importance de se défaire de ses sentiments au moment du vote, en privilégiant l'intérêt général à l'intérêt particulier.

M. Munoz demande s'il n'y a pas de solution alternative et s'il existe d'autres biens disponibles autour de la place. Une question à laquelle M. le Maire répond par la négative.

M. le Maire évoque, entre-autres, la possibilité d'utiliser cet immeuble pour y rapatrier La Poste.

M. Munoz demande si La Poste a été contactée, si elle est intéressée par un changement d'emplacement. M. le Maire répond qu'elle n'a pas été directement consultée sur le sujet mais qu'elle souhaite disposer d'une cours sécurisée, ce dont elle ne dispose pas aujourd'hui.

M. Morel, précise que si La Poste a réduit ses créneaux d'ouverture, c'est parce qu'elle a de moins en moins de clients et que cela est en grande partie lié à sa localisation actuelle. Il ajoute que la faiblesse du stationnement dans les environs explique la désertion de La Poste de Grisy-Suisnes au profit de celle de Coubert.

M. Morel, insiste sur le fait qu'il faut encourager le petit commerce à s'installer autour de la place.

M. Munoz évoque la possibilité que La Poste refuse le nouvel emplacement. M. le Maire précise que rien n'est arrêté aujourd'hui, d'autres

commerces peuvent aussi prétendre à occuper les lieux. Il pourrait aussi être reconverti en logement. La réflexion sur le sujet n'est pas aboutie.

Mme Ferreira interroge M. le Maire sur les coûts de réhabilitation du bien à préempter. L'acquisition du bâtiment ne peut se faire que par la commune. Quant à l'aménagement intérieur, une partie serait à la charge du propriétaire, l'autre du locataire (cf. boulangerie).

Mme Ferreira demande ce qu'il adviendra de l'actuel bâtiment en cas de déménagement de La Poste autour de la place. M. le Maire indique qu'il s'agit là d'un autre débat qui s'inscrit dans une réflexion intégrant l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune. Un travail sur le sujet est actuellement en cours.

En outre, le bâtiment actuel nécessite la réalisation d'importants travaux, d'autant plus que la partie rez-de-chaussée est un Etablissement Recevant du Public (ERP). Cela risque de coûter très cher. Selon M. Morel, ces travaux devront être effectués avant la fin de l'année 2016. En cas de préemption, l'actuel bâtiment pourrait être vendu.

En ce qui concerne le prix de vente, M. le Maire précise qu'il a consulté France Domaine. D'après ce dernier le prix correspond au marché.

M. Munoz reprend les différents arguments (pour et contre l'acquisition) et résume la situation de la façon suivante :

- soit nous nous conformons au courrier du fils de M. Gravot et le bien reste dans la famille ;
- soit nous sommes cohérents avec le projet politique qui est le nôtre et décidons de regrouper les commerces autour de la place.

M. le maire précise que, par le passé, M. Gravot père était favorable au rachat de sa propriété par la commune. Il ajoute que si la famille souhaite conserver ce bien, elle peut toujours le retirer de la vente.

Si l'acquisition a lieu, cela se fera sur l'exercice 2014, ce qui n'est pas prévu au budget. Toutefois, ce type de dépenses ne peut pas, par définition, être programmé à l'avance.

M. le Maire interpelle les élus sur la seule question qui se pose à eux : êtes-vous disposés à appliquer la politique communale ? Il s'agit là d'une opportunité pour la commune. Aujourd'hui, il n'existe pas de projet précis mais la proposition va dans le sens du projet communal.

M. le Maire ajoute que si la préemption est rejetée, La Poste finira par quitter la commune.

#### Délibération 72/2014 :

M. le Maire explique que la proposition de délibérer sur le sujet fait suite à un cas relativement ancien qui opposait les communes de Grisy-Suisnes et d'Ozoir-la-Ferrière. Il précise qu'il y a deux à trois demandes par an. Il y a beaucoup d'enfants scolarisés en dehors de Grisy-Suisnes sans demande prise

en charge. La majorité d'entre eux sont dans des villes membres de la Communauté de Communes ou sur Brie-Comte-Robert avec laquelle il existe une convention.

#### Délibération 73/2014 :

M. le Maire détaille le contenu de la délibération. Le véhicule est actuellement la propriété d'une société de leasing. Le crédit-bail est assumé par un agent municipal qui utilise le véhicule dans le privé et dans le cadre professionnel. Qui sera amené à le conduire ? Le véhicule sera utilisé par l'ensemble des services municipaux et exclusivement pendant les heures de travail. Le véhicule a donc vocation à rester sur le territoire communal. Le budget prévoit la somme de 10 000 euros. La commune a besoin de ce véhicule pour fonctionner.

#### Délibération 74/2014 :

M. Morel explique que l'association n'a pas fait de demande de subvention au cours des trois dernières années. La subvention demandée correspond à une dette que l'association a contractée auprès de sa banque. Le montant de celle-ci s'élève à 700 euros.

M. Galpin demande si la requête de l'association est justifiée. Pourquoi la demande intervient-elle seulement maintenant ? M. Morel indique que l'association fonctionnait depuis 3 ans avec la subvention du Conseil Général. Or, ce dernier a mis fin à son aide il y a 8 mois environ. M. Morel conclut qu'une association n'a pas le droit d'être en déficit et qu'à ce titre la commune a un rôle à jouer en soutenant les associations.

#### Délibération 75/2014 :

Mme Girault présente le détail du coût de la réforme. Il est de deux sortes :

- heures de TAP seules : 151,50 euros (3 heures par semaine) ;
- coût global par enfant : 276,61 euros et plus de 350 euros si le montant est réparti sur les seuls participants au TAP.

Au niveau national, le coût moyen est de 150 euros par enfant et par an.

Concernant la participation de l'Etat, il est à noter que les collectivités qui en ont fait la demande l'année dernière, n'ont toujours rien perçu. Quant à la participation de la CAF, la commune ne peut y prétendre dans la mesure où elle n'a pas de PEDT.

En résumé, le coût global de la réforme s'élève, pour la commune, à 75 000 euros environ.

Aussi, il est proposé aux élus la mise en place d'une participation de 10 euros par mois et par enfant pour ceux qui bénéficient des TAP. Cela revient à 64 centimes de l'heure.

M. le Maire précise que les parents dont les enfants participent au TAP doivent supporter un peu plus le poids de la réforme.

Enfin, M. Vareilles prépare un courrier à l'attention des parents, dans lequel il reviendra sur les raisons de cette participation.

#### Délibération 76/2014 :

Le document énonce clairement que le Conseil Municipal n'est pas le lieu de formation des élus. En effet, des documents sont disponibles en Mairie pour cela. Il revient aux élus d'en faire la demande auprès du responsable des services. Il existe aussi des formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

#### COMMISSIONS

M. le Maire explique pourquoi les commissions ne font plus l'objet d'un point à l'ordre du jour.

La proposition est d'ailleurs reprise dans le règlement du Conseil Municipal que les élus viennent de voter.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le Maire explique les différents projets en cours et notamment le regroupement à venir à l'horizon 2016.

#### SYNDICATS :

S.I.T.E.B. : une réunion est à prévoir prochainement, notamment pour permettre la mise en place du SAGE.

#### S.I.A.V.V. :

Il faudrait envisager un recensement des propriétaires terriens tout le long de l'Yerres, au moins des exploitations agricoles.

#### S.I.E.T.O.M. :

Il est fait mention de la démission d'un des élus du syndicat.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- association « Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy et son District » (R.E.N.A.R.D.) : l'association agit pour l'environnement entre la Marne et l'Yerres, avec les forêts de Notre-Dame, Ferrières et Armainvilliers et Roissy-en-Brie. Il était convenu que Mme Langler et M. Vareilles prennent contact avec l'association, ce qu'ils ont fait. Cette dernière a demandé un certain nombre d'informations. Les élus s'engagent à lui adresser les documents demandés.

- repas des anciens : M. Oriot rappelle la date et l'heure du rendez-vous (à 11h30 devant la Mairie).

- jumelages : le jumelage avec Abernethy (au nord d'Edimbourg) s'est délité car l'association en charge de le faire vivre s'est peu à peu désengagée. Par ailleurs, l'école d'Abernethy compte près de 144 enfants en 2014 ce qui laisse supposer de futurs échanges. Mme Martin annonce qu'elle reprendra prochainement contact avec l'association.

- RD319 : la Mairie a identifié les propriétaires des parcelles concernées par le défrichement. Un chemin d'accès a été créé afin de donner accès aux différentes parcelles. La commune travaille sur les actions à mener pour faire cesser le déboisement.

- le règlement du Conseil Municipal fait état d'un nombre maximum d'élus dans les commissions. Y a-t-il un nombre minimum ? Le nombre d'élus varie selon les communes en fonction de leurs propres besoins.



### CONSEIL MUNICIPAL 25 novembre 2014

#### Présents :

Mmes BAUDRY, CHAPPET, EMARRE, GIRAULT, LANGLER, ORIOU, FERREIRA et ROLET  
MM. CHANUSSOT, MASSIN, COCHET, CARTON, GALPIN, LE NEDIC et MOREL

#### Absent(s) excuse(s) :

Mme MARTIN donne pouvoir à Mme GIRAULT  
M. RAYNARD donne pouvoir à M. CHANUSSOT  
M. VAREILLES donne pouvoir à Mme FERREIRA  
Absent(s) : M. MUNOZ

Mme ORIOU a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2014 a été approuvé par les élus.

### CONVENTION D'UTILISATION ESPACE AQUATIQUE « L'OREADE » : CRENEAUX PISCINE ECOLE ELEMENTAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer une convention avec le centre aquatique « L'Oréade ». Son exploitation est assurée par la société ESPACE RECREA (sis 4, avenue du Général de Gaulle 77170 BRIE-COMTE-ROBERT) via une délégation de service public signé avec la Communauté de Communes L'Orée de la Brie.

La Communauté de Communes L'Orée de la Brie met son espace aquatique à disposition de l'école élémentaire de GRISY-SUISNES. La présente convention précise les modalités d'accès au centre aquatique « L'Oréade ».

Les créneaux réservés pour l'école élémentaire « Champs Fleuri » sont les suivants :

- du 05/01/2015 au 13/02/2015 : le lundi de 15h15 à 15h55 ;
- du 02/03/2015 au 17/04/2015 : le lundi de 15h15 à 15h55 ;
- du 05/01/2015 au 13/02/2015 : le jeudi de 15h15 à 15h55 ;
- du 02/03/2015 au 17/04/2015 : le jeudi de 15h15 à 15h55.

Le tarif est 98,00 € pour une durée de 40 minutes. La présente convention est valable pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PREND ACTE des éléments qui viennent d'être exposés ;  
APPROUVE la convention de mise à disposition avec le centre aquatique « L'Oréade » ;  
ACCEPTÉ le tarif exposé ci-dessus ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

### DECLARATION PREALABLE POUR DIVISION EN ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 2 mars 2010, mis à jour le 21 février 2012, modifié le 4 septembre 2012 et le 15 mai 2014, délimite une partie du territoire en zones naturelles et zones agricoles ce qui permet d'empêcher les constructions dans ces secteurs et donc d'en préserver les lieux.

Toutefois, les règles d'urbanisme applicables dans ces zones ne permettent pas de garantir une parfaite protection des sites, milieux naturels et paysages. En effet, la commune n'a pas la possibilité de contrôler le morcellement des propriétés foncières situées dans ces zones et donc de les protéger. Parmi les nombreux risques, il y a celui d'une urbanisation diffuse et rampante engendrée par l'implantation d'habitats destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir dont la sédentarisation progressive favorise le durcissement du sol et la dégradation du milieu naturel.

Toutefois, le législateur conscient de cette situation, a introduit dans le Code de l'urbanisme l'article L.111-5-2 qui dispose : « Dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, agricoles et des paysages, le Conseil Municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 les divisions volontaires en propriété, foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

L'autorité compétente peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des parcelles agricoles et des équilibres biologiques.

Lorsqu'une vente ou une location a été effectuée en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte. L'action en nullité se prescrit par cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant effectué la division ».

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de l'article L 111-5-2 du Code de l'urbanisme à l'intérieur des périmètres suivants :

- Zones N, Ng, Nh ;
- Zone A.

ENTENDU le présent exposé et après en avoir délibéré,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 111-5-2 et R 111-26 ;

VU le PLU approuvé le 2 mars 2010, mis à jour le 21 février 2012 et modifié le 4 septembre 2012 et le 15 mai 2014 ;

CONSIDERANT que ces secteurs en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et parcelles agricoles nécessitent une protection particulière ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la commune ait la possibilité de contrôler le morcellement des propriétés foncières situées dans les zones susvisées pour assurer la protection de ces espaces et ces paysages contre les atteintes pouvant résulter de pratiques foncières et touristiques, notamment au risque d'une urbanisation diffuse et rampante non maîtrisée ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

#### ARTICLE 1 :

Sont soumises à déclaration préalable prévue par l'article L 421-4 du Code de l'urbanisme, les divisions foncières incluses dans les périmètres suivants (tels que définis dans le PLU dans sa dernière version modifiée) :

- Zone N ;
- Zone A.

#### ARTICLE 2 :

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des mesures de publicité nécessaires à l'entrée en vigueur de cette délibération conformément aux dispositions de l'article R 111-26 du Code de l'urbanisme.

- Affichée en Mairie pendant un mois et tenue à la disposition du public à la mairie ;

- Mention est publiée dans un journal régional ou local diffusé dans le département ;

- Copie en est adressée sans délai, à l'initiative de son auteur, au Conseil Supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux de Grande Instance dans les ressorts desquels sont situés la ou les zones concernées au greffe des mêmes tribunaux.

### ACQUISITION DE PARCELLE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES PAR DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A LA COMMUNE CADASTREES D 1013

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération en date du 15 février 1994 relative à la création, par le département, d'une zone de préemption (avec présentation des parcelles à acquérir) au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et délégation de ce droit à la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrée sous le n° 077 217 14 00034 et reçue en Mairie le 23 septembre 2014, concernant la vente d'une parcelle cadastrée D 1013, d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> et appartenant à Mme NGUYEN et M. MINGAULT, au prix de 17 000 euros ;

CONSIDERANT que cette parcelle est située dans les ENS de la Commune ;

CONDIDERANT que les prix de référence des parcelles situées en ENS sont compris entre 1 et 2 euros le m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT les défrichements fréquents effectués sur les parcelles classées ENS ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de protéger et conserver les ENS ;



CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'acquiescer cette parcelle afin d'éviter tout défrichage par de futurs acquéreurs ;

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle pour 2 euros le m<sup>2</sup>, soit un montant total 1 026 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D 1013 au prix de 1026 euros, appartenant à Mme NGUYEN et M. MINGAULT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien précité ;

S'ENGAGE à assurer l'entretien de ce terrain ;

SOLLICITE du Conseil Régional et du Conseil Départemental une subvention, au titre des ENS, pour l'acquisition de ce terrain ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

### AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier de M. le Préfet d'Ile-de-France relatif à l'élaboration du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) ;

Vu le projet de SRCI d'Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT que la loi impose au schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France de tendre à « l'amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale » et à « l'accroissement de la solidarité financière » ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la création de plusieurs EPCI de plus de 300 000 habitants dont la

création nuirait, par leur nombre d'habitants et leur superficie, à la fois à la qualité du service public de proximité jusqu'ici rendu aux usagers et à l'efficacité de la gestion publique, les lieux de décision s'éloignant du terrain et les organes délibérants devenant pléthoriques ; que cette taille excessive de certains EPCI est d'autant moins compréhensible que, dans le même temps, des EPCI dont le siège serait situé dans l'unité urbaine de Paris demeureraient, dans le projet, d'une taille inférieure au seuil de 200 000 habitants prévu par la loi ;

CONSIDÉRANT que la diversité des compétences exercées et des modalités de gestion des services des EPCI dont la fusion est envisagée nuirait aux mutualisations de service aujourd'hui en cours ;

CONSIDÉRANT, en outre, que le projet de schéma régional de coopération intercommunale n'est accompagné d'aucune information, fût-elle approximative, relative aux ressources financières dont disposeront les EPCI à créer ni d'aucune information relative aux charges qu'ils supporteront compte tenu des transferts de compétence et de patrimoine que les fusions envisagées emporteront ; que dans ces conditions il n'est nullement démontré que le schéma proposé tendrait à l'accroissement de la solidarité financière, comme la loi lui en fait obligation ;

CONSIDÉRANT les risques de créer une nouvelle carte intercommunale à marche forcée sans concertation suffisante avec les élus locaux et par voie de conséquence la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de veiller à ce que la réforme territoriale sur notre département corresponde à une intercommunalité cohérente, voulue et non subie ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du projet de SRCI sont de renforcer la compétitivité du territoire francilien, d'adapter la gouvernance du territoire à ses évolutions, de permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens et d'optimiser l'organisation territoriale de l'Ile-de-France.

En Seine-et-Marne,

CONSIDÉRANT que le régime dérogatoire conduit à regrouper la Communauté d'Agglomération (CA)

Melun Val-de-Seine avec la Communauté de Communes (CC) Seine Ecole pour un total de 125 420 habitants et de regrouper le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) Sénart Ville Nouvelle avec d'autres intercommunalités du département de l'Essonne pour atteindre 532 988 habitants. Regroupée le SAN Sénart Ville Nouvelle, la CA Melun Val de Seine et la CC Seine Ecole conduit à un EPCI de 228 446 habitants, plus proche des objectifs de la loi en regroupant deux bassins de vie reliés ;

CONSIDÉRANT que le régime dérogatoire conduit à regrouper les CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts, de la Brie Boisée et du Val Bréon pour un total de 69 425 habitants. Sur ce secteur de Marne la Vallée, seule la CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts est concernée par la loi dite MAPTAM. Regrouper cet EPCI avec les CA Marne et Chantierne, Val Maubuée, CA Brie Francilienne, Marne et Gondoire et le SAN Val d'Europe conduirait à un seul EPCI dans le Secteur Marne-la-Vallée pour 389 915 habitants ;

CONSIDÉRANT les risques de créer une Seine-et-Marne à deux vitesses en raison de la confiscation par la métropole de 80% des richesses départementales issues du 1/3 de notre territoire, et ne laissant que 20% de celles-ci pour les 2/3 du département restants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de considérer que le projet de SRCI présenté va à l'encontre des intérêts des habitants du territoire de Seine et Marne ;

DÉCIDE de donner un avis défavorable sur le projet de SRCI du 28 août 2014, reçu au siège de la commune le 6 septembre 2014 ;

DÉCIDE de regarder localement le développement de la CC Les Gués de l'Yerres avec l'objectif de conserver une taille humaine et une proximité avec la population.

### ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PILOTE PAR LE SDESM POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE

La délibération ci-dessus n'a pas été présentée au Conseil Municipal.



**BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES**  
**Ça y est ! amis surfeurs, tapez sur votre clavier : [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)**

Cérémonie des VOEUX 2015  
de Monsieur le Maire de Grisy-Suisnes le 10 janvier 2015



Monsieur Chanussot, Maire de Grisy-Suisnes, accueille  
Monsieur Guy GEOFFROY, Député,  
Monsieur André AUBERT, Vice-président du Conseil Général,  
Messieurs les Vice-présidents,  
maires et élus de la Communauté de Communes  
«Les Gués de l'Yerres»,  
Mesdames et Messieurs les élus de Grisy-Suisnes,  
Mesdames et Messieurs les commerçants de Grisy-Suisnes,  
les Présidents des Associations de Grisy-Suisnes,  
ainsi que les Grisysoliennes et Grisysoliens.

Monsieur le Maire remercie les nombreuses personnes présentes, la nouvelle formule des vœux étant ouverte pour la première fois à toute la population, puis il évoque :

• **L'inauguration de la mairie suite aux travaux de rénovation, en faisant un historique de l'origine de ce bâtiment et nemanque de faire remarquer que :**

- Ces travaux ont été à l'initiative de Roland AIRAULT, 1er Adjoint au cours du mandat 2001/2008. Il venait de terminer le suivi de la construction du groupe Ecole Maternelle, et était impatient de repartir sur ce projet ;
- Puis la reprise du dossier en 2008 par Marc GALPIN, avec un événement imprévu : les graves problèmes de santé de l'architecte, laissant le chantier en cours de route ;
- Ces travaux se terminant sur le tout début du mandat actuel, René MOREL a donc repris début 2014, conscient de la tâche importante qui restait à accomplir.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs, élus, employés de la communes, entreprises, qui ont porté, réalisé, suivi ce projet pour le mener à son terme.

• **les élections municipales de mars 2014 et les engagements de la nouvelle équipe, qui ont démarré :**

- un nouveau site internet ;
- la vidéo protection ;
- la réhabilitation de la voirie ;
- l'enfouissement des réseaux (tous les deux ans) ;
- le redémarrage du téléthon ;
- la création d'une commission environnement.

• **les projets 2015 :**

- la modification du PLU (projet de la Grange le Roi) ;
- le logement de gardien de la mairie ;
- un point accueil jeunes ;
- optimisation des locaux communaux ;
- la voirie de Suisnes.

• **les rythmes scolaires, énorme dossier mené par Didier Vareilles ;**

• **les réformes territoriales et la diminution des dotations qui mettent en péril notre budget.**



Pour finir, M. Chanussot prend la casquette de Président de la Communauté de Commune des Gués de l'Yerres pour remercier les membres des commissions de celle-ci pour le travail effectué.

Monsieur le Maire remercie à nouveau les Grisysoliens présents, les officiels, les personnels de la communes et de la CC, adresse à tous ses meilleurs vœux, et invite l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

L'intégralité des vœux disponible sur le site de la mairie, [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr).





## INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

*Pendant quelques semaines, fin 2014, vous avez pu constater la réalisation de travaux dans le chemin des roses. Ces travaux sont actuellement terminés et le chemin a été rendu aux piétons et aux cyclistes.*

Ces travaux consistaient à enterrer une partie des 23 km de canalisations en fonte, nécessaires pour sécuriser notre approvisionnement en eau potable. Elles relient les communes de la Communauté des « Gués de l'Yerres », détentrice de la compétence production, transport, stockage et distribution de l'eau potable. Si vous souhaitez des détails supplémentaires, un dossier complet sur le sujet sera distribué dans vos boîtes à lettres, fin janvier, dans votre bulletin trimestriel, les Echos de l'Interco. Vous y trouverez des détails sur la réalisation, le coût, le financement et la durée des travaux. Je vous invite vivement à lire ce dossier.

Nous avons essayé de minimiser le temps pendant lequel vous n'avez pas pu avoir accès au chemin des roses mais, vu l'importance de l'approvisionnement en eau potable, je suis certain que vous comprendrez ce petit désagrément temporaire.

## PROJET REAMENAGEMENT SITE DE « LA GRANGE LE ROI »

En relation étroite avec la SAFER Ile-de-France, nous étudions la possibilité de réaménagement de la propriété située en face du chemin des bois, le long de la RD471, en limite de Coubert.

La SAFER, propriétaire à notre demande suite à une préemption aux fins de protection de la nature et de l'environnement, pilote ce projet très ambitieux. De nombreuses démarches indispensables sont en cours auprès des organismes d'Etat, Direction des Territoires, Direction Industrie et environnement de la Préfecture.

Nous avons également engagé une procédure de mise en conformité du PLU de la commune avec ce projet.



## INSTALLATIONS ILLICITES EN ZONE NATURELLE

Nous poursuivons notre démarche auprès des autorités de tutelle pour contrer les installations sauvages dont j'ai pu évoquer la problématique dans le dernier bulletin.

Les différentes plaintes ont été déposées, les arrêtés municipaux nécessaires ont été pris, après convocations par lettres recommandées, restées sans réponse bien évidemment. Nous avons transmis toute cette masse de documents au Parquet de Melun, copie au Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Ce dernier m'a assuré que, à condition d'avoir prévenu juridiquement les auteurs, ce qui est donc fait, la force publique serait déclenchée si des constructions ou installations se faisaient jour, sachant, que les terrains leur appartiennent !....

Nous sommes donc en ordre, prêts à solliciter cette intervention.

Le Département a également déposé plainte pour bouchage du fossé et interventions sur le domaine public, et rien ne s'est passé depuis ! A suivre....

Jean-Marc Chanusot

## MEDAILLES D' HONNEUR DU TRAVAIL

Le samedi 4 octobre 2014, Monsieur le Maire entouré des membres du Conseil Municipal, a eu le plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants de la commune.

Le livre écrit par Gérard Cochet "Grisy-Suisnes, son histoire et ses roses" a été remis à chacun d'eux.

D'autre part, les médaillés d'honneur du travail ont reçu leur diplôme, et un bouquet leur a été offert.

### RECIPIENDAIRES

#### Médaille d'argent :

M. Sébastien PINGANAUD  
Mme Karine VIGNAUD

#### Médaille d'or :

Mme Caroline CHAPET  
M. Michel PIQUET

#### Médaille argent-vermeil :

Mme Catherine GAIBLET



## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2014

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
077 217 14 00001	M. NAVECH Frederic	RUE EUGENE BRISSON	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00002	RMB	RD 319	Construction bureaux et atelier
077 217 14 00003	Monsieur PIETRI Lionel	6 Ruelle de Cherelles	Extension Maison individuelle
077 217 14 00004	Mme COURBOIN-MASSIN Frédérique	1, rue du Général de Gaulle	Logement locatif
077 217 14 00005	Mme BEAUNE Sandrine	14, rue de la Coudras	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00006	Monsieur VINCENT Eddy	Rue Eugène Brisson	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00009	Monsieur RANSON Robert	15, rue de Bougainville	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00011	Mme, M. PERBAL Stéphane	6, rue Eugène Brisson	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00013	Mme, M. BOURDON Philippe	Rue Eugène Brisson	Construction Maison Individuelle
077 217 14 00014	M. GRIVALLIERS Patrick	11, rue Eugène Brisson	Construction Maison individuelle
077 217 14 00015	M. DE SOUSA Paul	3, rue Eugène Brisson superficie: 516 m <sup>2</sup>	Construction Maison individuelle
077 217 14 00018	M. MAGALHAES DA COSTA Fernando	2, rue Eugène Brisson superficie: 555 m <sup>2</sup>	Construction Maison individuelle
077 217 14 00019	Monsieur TALES Michel	35 Rue VALOISE superficie: 526 m <sup>2</sup>	Construction Maison individuelle
077 217 14 00020	Mme, M. BLANCHETEAU Nicolas	21, rue Eugène Brisson superficie: 500 m <sup>2</sup>	Construction Maison individuelle
077 217 14 00021	M. MASLANKA Olivier	Rue de Villemain	Construction Maison individuelle

## VOIRIE

### Le dernier trimestre de l'année 2014 a vu la réalisation de différents travaux sur les voiries de la commune :

- La rue Jean Nicot a reçu un nouveau revêtement après l'installation de deux avaloirs en milieu de parcours, nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales. Des parties de trottoir ont également été reprises ;
- L'angle de la rue du Maréchal Galliéni et de la rue Madame Hégot a été re-profilé et le début du Chemin de la Folie nettoyé.

- Le dessus de la tranchée réalisée en son temps pour le passage du gaz au début de la rue du Maréchal Galliéni a été re-compacté et remis en état.

#### A noter :

**DEUX RUES DE LA COMMUNE VONT VOIR LEUR SENS DE CIRCULATION MODIFIÉ DANS LE COURANT DU MOIS DE JANVIER 2015 : LA RUE PAUL DOUMER ET LA RUE DES VIGNES. LES PANNEAUX NECESSAIRES SERONT MIS EN PLACE PROCHAINEMENT.**

Philippe CARTON





## Votre nouvelle mairie !

Nous venons d'inaugurer la nouvelle mairie, mais savez vous que les bâtiments datent de 1881, don de Madame Hégot. Ils abritaient, en plus des bureaux administratifs de la mairie, les écoles et les logements des enseignants. Un siècle plus tard, les classes de l'élémentaire quittaient ce site pour s'installer rue des Bois, ce qui permit à la maternelle de gagner de la place, et à la municipalité de mettre en place une cantine scolaire dans le bâtiment appelé aujourd'hui salle "Madame Hégot".

A son tour en 2002, l'école maternelle a quitté le site pour s'installer également rue des Bois. Les années 2000 voient évoluer la fonction des bâtiments : transformation du préau en salle de danse, installation du club du 3<sup>ème</sup> âge dans un des anciens logements, création du musée des Anciens Combattants.

A partir de 2010 la rénovation de la mairie devient un impératif : dégradation importante des bâtiments, accueil difficile des habitants de plus en plus nombreux (manque de place pour le personnel et les élus). Le financement prévisionnel des travaux est de : 1 766 238,14 €, auquel viennent en déduction, les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional qui s'élèvent à : 422 500,00 € et la TVA récupérable pour un montant de : 207 451,11 €.

Enfin en 2015, les bâtiments complètement rénovés peuvent accueillir : le club du 3<sup>ème</sup> âge, les bureaux de la Communauté de Communes, la future bibliothèque-médiathèque, le musée des Anciens Combattants, la salle de conseil/mariages, les bureaux du personnel et des élus, ainsi qu'un logement de gardien.

Pour la Commission, René Morel







Ça « BZZZZZ » à LA RUCHE...



Ça « Bzzzzé » aussi pour le TELETHON 2014



Les petites abeilles ont mis la main à la pâte (du 1<sup>er</sup> au 5 décembre) pour fabriquer des douceurs à vendre au profit de cet évènement. Cette effervescence a permis de récolter 320 € !!!!!



Sur le thème de « Jardin'Art et petites bêtes du jardin »

(thème de travail de l'année), l'école maternelle bourdonne bien et a déjà entamé sa transformation. Elle va même participer au concours des écoles fleuries, organisé par l'Education Nationale et l'OCCE.

Si vous voulez aussi participer en nous donnant des graines, boutures, plants... ce sera avec plaisir !!



MERCI à tous ceux qui ont contribué à cette réussite (enfants, ATSEM, parents, enseignantes...). Nos petites abeilles ont aussi participé au Noël communal en offrant un «concert très noëlistique».

**A bientôt pour de prochaines « Bzzzz news » !!**

Mmes SANVOISIN, LAUDOU, LAPLACE et CHANOURDIE (enseignantes)

En direct des TAP

Pendant les vacances de Noël, le préau de l'école élémentaire a été enduit et peint pour accueillir une fresque qui sera réalisée par l'ensemble des élèves participant aux temps d'activités périscolaires.



Trente-cinq mètres de long attendent cette réalisation. Nous en profitons pour remercier les artisans qui ont accepté de venir travailler pendant les fêtes. Un nouveau cycle a commencé début janvier et les enfants ont changé d'animateur ou d'activités. La période n'est pas propice aux activités d'extérieur et le printemps est attendu avec impatience. Il est hasardeux de vouloir faire un bilan sur le bien-fondé de la réforme des rythmes scolaires aujourd'hui, mais il est évident que les semaines sont longues pour les écoliers et plus encore les enfants en maternelle. Des séances de travail sont déjà programmées pour réfléchir à l'organisation des TAP et aux aménagements à apporter pour la prochaine rentrée scolaire.



# Comité des fêtes



**Après le Téléthon, changement de décor dans la salle des sports ; il faut préparer l'arrivée du Père-Noël !**

Cette année au programme : tour de chants des enfants de la Maternelle et Flavien le magicien, et ....bien sûr le Père-Noël.

A peine 14 heures et les parents se pressent déjà à l'entrée de la salle.

Installation des enfants sur la scène, quelques chansons interprétées, quelques larmes de certains parents émus et le spectacle s'enchaîne : Flavien nous raconte sa nuit de Noël, ses cadeaux reçus !

Pour terminer, l'arrivée du Père-Noël, toujours aussi spectaculaire : pour distribuer les confiseries tant attendues par les enfants, il est apparu cette année sur un superbe tricycle aux couleurs de Noël !

Quelques photos avec le Père-Noël, et après toutes ces émotions, dégustation du goûter préparé au fond de la salle.

Fin de l'après-midi, l'équipe du Comité des fêtes organise déjà le rangement.

**Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

Philippe CARTON  
Ancien Président



Chère Grisysoliennes, Grisysoliens.

*En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous faire part de mon élection en tant que président du Comité des fêtes de Grisy-Suisnes, il s'agit de pérenniser les différents événements déjà présents, mais également d'apporter des idées nouvelles à la vie culturelle et sportive de notre petit village.*

*Monsieur Philippe Carton a su développer l'attractivité depuis de nombreuses années et nous pouvons grandement le féliciter pour ses bons loyaux services rendus à notre commune durant ses 16 dernières années, il peut être fier de ses actions menées telles que le Marché de Noël, le Noël des enfants, le feu d'artifice du 14 juillet, la fête du village, la soirée choucroute, la brocante.....*

*Néanmoins, je souhaite apporter un souffle nouveau à nos 2400 habitants et un peu de repos à Philippe, je peux dores et déjà affirmer que cet engagement ne sera pas de tout repos, faire preuve d'imagination et de créativité, c'est pour moi une nouvelle fonction auprès de la commune, une dimension nouvelle que je me presse de la découvrir.*

*Malgré l'importance de cette mission l'inquiétude n'a pas sa place ! Accompagné et soutenu par une équipe soudée, les ambitions sont grandissantes, par ailleurs je suis certain d'être épaulé par notre ancien président qui saura me faire part de son expérience, c'est pourquoi je crois à la réussite de nos projets toujours plus innovants.*

*Mais il ne faut surtout pas oublier que chacun d'entre nous citoyen et habitant de Grisy-Suisnes sommes moteur pour la réalisation de nos manifestations.*

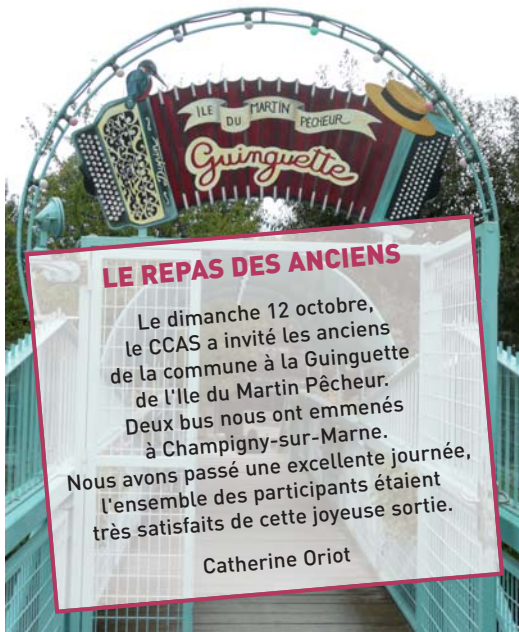
*N'ayez crainte de faire valoir vos remarques et vos idées. Nous vous soutiendrons dans l'accomplissement et l'épanouissement de tout à chacun.*

**SI VOUS LE SOUHAITEZ, REJOIGNEZ LE COMITE DES FETES**

Christophe Raynard, nouveau Président







## Téléthon 2014

L'enthousiasme et la générosité des bénévoles ont permis de ravir les habitants par les nombreuses manifestations proposées et de récolter la somme de **4 401,87 Euros** entièrement reversée à l'AFM Téléthon.



### Brocante des enfants

Cette année encore la brocante des enfants a rencontré un vif succès. Elle s'est déroulée le samedi 22 novembre au gymnase dans la joie et la bonne humeur. Les enfants étaient ravis de récolter quelques Euros pour s'offrir de nouveaux jouets.

### Distribution des Colis de Noël

Le 13 décembre, les élus et des bénévoles du CCAS ont joué au Père Noël dans les rues de Grisy en distribuant des paniers garnis à nos anciens.

Comme chaque année un accueil chaleureux leur a été réservé !







## A GRISY-SUISNES

### Notre système de vidéo-protection est maintenant totalement opérationnel

#### Notre système répond à deux objectifs :

1) la prévention des atteintes à la sécurité des biens et des personnes et la protection des bâtiments et installations publics.

Dans cette optique, nous avons installé des caméras d'ambiance à champ large. Ces caméras ont été installées et fonctionnent depuis avril 2014 sur 4 sites.

2) l'identification des délinquants et l'aide à la résolution des enquêtes de gendarmerie.

Pour ce second objectif, nous avons installé des caméras d'identification sur toutes les voies d'accès de Grisy, Suisnes et Cordon. Ces caméras ont un champ plus étroit mais une résolution supérieure et sont capables de lire les plaques d'immatriculations de véhicules en mouvement de jour comme de nuit. Six sites ont été équipés récemment.

Mais la sécurité a un coût qui, pour notre commune, est ventilé de la façon suivante :

Phase 1 : installation des caméras d'ambiance 26 080 € HT. Non subventionnées

Phase 2 : installation des caméras d'identification 39 130 € HT qui peuvent, en fonction des dossiers présentés, être subventionnées à hauteur de 20 à 40 % par le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance). Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons été exceptionnellement subventionnés à hauteur de 47.6 % soit d'un montant de 18 648 €.

Le coût total pour la commune, qui était prévu entre 49 558 € à 57 384 € selon le montant des subventions attribuées, n'est plus que de 46 562 €. Nous espérons que cette somme sera rapidement amortie par une nette diminution des dépenses de réparation, rénovation, nettoyage occasionnées par les dégradations et détériorations en tout genre. Tout ne peut pas se traduire en résultats financiers et les autres bénéfices de ce système sur notre qualité de vie ne sont pas chiffrables mais tout aussi importants voire davantage.

Les faits statistiques de l'évolution de la délinquance constatés sur le territoire de notre commune par la gendarmerie de Coubert entre janvier et octobre 2014 reflètent une nette diminution en ce qui concerne les atteintes aux biens : 19 cambriolages sur la même période en 2013 contre 6 en 2014 et 51 atteintes aux biens toujours sur la même période de référence en 2013 contre 44 en 2014.

Il est toujours difficile de faire le lien entre baisse de la délinquance et système de prévention mis en place surtout sur une si courte période et avec un système incomplet.

Cependant une étude suivie à plus long terme nous permettra de faire un bilan sur les effets dissuasifs de la vidéo-protection. En ce qui concerne la résolution des enquêtes de police ou de gendarmerie, nous ne pouvons pas bien sûr révéler les moyens utilisés par les forces de l'ordre, ni leurs résultats qui restent confidentiels mais sachez que la gendarmerie comme la police viennent très régulièrement visionner ou enregistrer des images de notre système de protection.

Nous sommes également fiers que notre commune soit considérée comme un exemple en Seine-et-Marne pour la performance et la modernité de son système de vidéo-protection.

Dans cette même optique de sécurité, nous vous signalons l'ouverture du compte FACEBOOK du groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne. Il apporte beaucoup de conseils relatifs à la sécurité routière et à la sécurité d'une manière générale (cambriolages, tranquillité sénior, etc...).

Une application «Stop Cambriolages» est disponible gratuitement sur les plates-formes de téléchargement réservées aux smartphones.

*Je vous invite donc à taper  
GENDARMERIE DE SEINE-ET-MARNE  
dans le moteur de recherche Facebook.*

Muriel Girault

## Communiqué

### Par courrier

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante :

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE**  
**77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

### Par mail

Pour échanger par mail avec votre caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, vous devez ouvrir votre compte personnel sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

- Renseignez votre adresse mail dans la rubrique « mon profil » de votre compte ameli.
- Cochez « oui » pour autoriser la CPAM à vous adresser des informations par mail.
- N'oubliez pas de valider votre adresse mail après réception du mail de confirmation.

Plus rapide, facile et gratuit, la CPAM accuse réception de toute demande et répond dans les cinq jours sur votre messagerie sécurisée intégrée au compte.

En savoir + : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



## RECHERCHE MEDECIN



**Depuis plus d'un an, et malgré tous nos efforts, nous n'avons toujours pas de médecin sur notre commune.**

L'ancien cabinet médical est toujours à la disposition d'un éventuel nouveau médecin. Le conseil départemental de l'ordre des médecins, le portail de professionnels de santé en Ile-de-France, l'URPS (Union des médecins libéraux d'Ile de France), L'ARS (Agence régionale de santé), tous ces organismes ont été sollicités.

Nous devons faire face à une réelle pénurie de professionnels de santé et spécifiquement de généralistes en zone rurale. Soixante dix médecins généralistes sont manquants uniquement sur la Seine-et-Marne.

Pourtant, notre territoire n'est pas classé en zone déficitaire médicalement parlant. Ce classement peut évoluer étant donné que le nombre d'habitants ne cesse de croître en Seine-et-Marne et que les frontières de notre canton vont être modifiées, le rendant ainsi plus rural. Le classement en zone déficitaire comporte de nombreux avantages comme des aides conventionnelles et une rémunération assurée aux étudiants voulant s'installer.

Vu la difficulté à attirer de nouveaux médecins généralistes dans nos communes, une réflexion plus large et plus ouverte peut s'avérer fructueuse et déboucher sur de réelles opportunités à long terme.

D'après l'ARS, nos meilleures chances résident dans l'élaboration d'un projet de maison de santé. Nous travaillons sur ce projet qui nécessite une première étude de faisabilité avec un état des lieux précis et une étude de ce qui existe actuellement, des besoins actuels et à venir, des locaux disponibles, du financement nécessaire, des partenaires, professionnels de santé ou communes, qui veulent se joindre au projet.

Si nous arrivons à attirer suffisamment de professionnels de santé sur notre commune, nous pouvons caresser l'espoir de pouvoir également avoir une pharmacie. L'ouverture d'une pharmacie est réglementée et dépend entre autres du nombre d'habitants sur la commune. Notre population a légèrement augmenté et nous attendons d'avoir atteint le seuil de 2 500 habitants pour pouvoir obtenir une autorisation d'ouverture. Cependant, une pharmacie n'acceptera de s'implanter à Grisy-Suisnes que si nous avons au moins un médecin généraliste.

Ce projet est, pour l'équipe municipale, une de ses priorités et elle mettra tout en œuvre pour que vous puissiez vous faire soigner, en toute confiance, par une équipe de professionnels de santé de proximité, fiable, compétente, à qui nous nous efforcerons de donner tous les moyens matériels pour accomplir au mieux leur mission.

Muriel Girault



# ETAT CIVIL 2014



## Naissances

Liste 2014, des enfants dont les parents ont autorisé la publication.

Bienvenue à :

24/01/14	BARTOUCHE Lilona,	18/06/14	BRANDICOURT Aleck
03/02/14	CHAÛVE LELONG Maëline	22/06/14	AKGÜC Azad
14/02/14	LE BARCH Théo	23/06/14	AZAIS Lorenzo
20/02/14	BAYÉ Adam	16/07/14	KIEFER Nathan
05/03/14	SALHI Anis	17/08/14	MARQUES Léandro
05/03/14	LARME DORKELD Chailey	11/09/14	DAVID SALMON Manon
21/03/14	DOS SANTOS Alicia	29/09/14	LECLERE Ambre
21/03/14	DOS SANTOS Léonie	30/09/14	LAURENT Ewen
24/03/14	MONGE Caleb	23/10/14	MALGUÿ BERTHET Ewan
01/06/14	ESTESO Evan	29/11/14	PERRATON Liv
06/06/14	ORIOU Nina	10/12/14	APERT Matt
16/06/14	PEINTURIER OGER Louane	19/12/14	CHRÉTIEN Gabin

## Baptême civil

Toutes nos félicitations à : 23/08/14 DAVID Lorna

## Mariages



Toutes nos félicitations à :

26/04/14	LE BOUETTÉ Angélique - CLAVIER Adrien
07/06/14	ALA Angélique - GOMBERT Stéphane
28/06/14	LERNER Audrey - LOPEZ Didier
26/07/14	LANGUILLAT Marianne - GAUTIER Sébastien
30/08/14	PICHARD Laure - MASSIN Sylvain
20/09/14	CONTADO Sophie - ZIMMER Maxime
11/10/14	COQUILLAUD Stéphanie - SANGES Fabien
25/10/14	BOURGEOIS Claire - NAVES Donatien
15/11/14	BOURLÈS Juliette - DIRIBARNE Mathieu

## Décès



28/01/2014	FERREIRA Maria Dos Prazeres Veuve JOAQUIM
18/02/2014	VALLEZ Marguerite Veuve GLACET
07/04/2014	COCHET Gérard
23/04/2014	PERPÉTUO Manuel,
28/04/2014	CHARRON Jeanne Veuve ALEXANDRE
14/06/2014	TISSIER Marie-Thérèse Epouse MINCKE
24/06/2014	EIRAS Ilda Do Céu Veuve FERREIRA
17/09/2014	ALA José,
25/10/2014	WELTER Antoine
29/11/2014	MERCIER Jean-Michel
29/12/2014	LUZZATTO Dominique

## CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME DES ROSES

*GRISY-SUISNES*



**VOUS CHERCHEZ UNE SALLE POUR VOS EVENEMENTS ?**

Le Centre Culturel Notre-Dame des Roses accueille les groupes pour l'organisation de vos spectacles, chorales, orchestres, concerts, conférences, séminaires, assemblées générales, sessions de formation, ou autres réunions et réceptions, loto, Baptême, Mariage, Anniversaire.

**Une infrastructure complète et fonctionnelle pour répondre à tous vos besoins :**

- **Un amphithéâtre** : de 176 pers. sièges grand confort, équipé d'un vidéoprojecteur, sonorisation, projection écran. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.
- **Une salle de réception** : de 120 pers. assises ou 170 pers. debout pour cocktail, buffet.

Situé à 30 km de Paris, à 3 km de Brie-Comte-Robert. Facilité Autoroutes : A4, A5, A6 et la Francilienne (N 104).

Renseignements et Réservations : [www.cndr.fr](http://www.cndr.fr)  
Fixe : 01 64 05 91 01 – Mobile 07 81 756 356 -  
[centrenotredamedesroses@gmail.com](mailto:centrenotredamedesroses@gmail.com)



# COMMERÇANTS, ARTISANS, ENTREPRISES

Vous qui êtes implantés sur la commune de Grisy-Suisnes,

vous pouvez par le biais des prochains bulletins municipaux  
et/ou sur le site internet du village [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr),  
faire connaître aux Grisyssois vos coordonnées, et si vous le souhaitez  
dans un deuxième temps, donner plus d'informations sur votre activité.

N'hésitez pas à contacter en mairie  
Monsieur René MOREL, conseiller municipal chargé de la communication,  
ou [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr) ou [rene.morel@grisy-suisnes.fr](mailto:rene.morel@grisy-suisnes.fr).



*N'hésitez pas à venir faire un tour,  
vous êtes les bienvenus !*

## GRISY MATERIAUX

TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !  
Nous sommes juste en face  
du Musée de la Rose !  
- GRISY MATERIAUX -  
rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : [grisymateriaux@wanadoo.fr](mailto:grisymateriaux@wanadoo.fr)  
Site : [www.grisy-materiaux.fr](http://www.grisy-materiaux.fr)

## FOURNITURE DE MATERIAUX POUR LE GROS OEUVRE

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation,
- Sables, graviers, mélanges  
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,
- Livraison sur chantier et à domicile.

## VENTE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Ouvert du Lundi au Vendredi :  
6h30-12h / 13h30-17h30  
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption

## Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



AGENCE  
**Bel'immo**

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

190, rue du Général Leclerc  
77170 Brie Comte Robert

**TÉL. : 01 64 05 40 00**  
**www.bel-immo.fr**



● ACHATS ● VENTES ● LOCATIONS

# Le Cellier de Brie

Vins Fins  
Vins en Urac



Champagne  
Alcools

## Livraison à domicile

A votre disposition :

VIEUX MILLESIMES ou votre ANNEE DE NAISSANCE\* à partir de 1929  
Grand choix de WHISKY ECOSSAIS, IRLANDAIS, CANADIENS et BOURBONS.

2, rue Jean Nicot, angle RN 19  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Tél. 01 64 05 36 66 - Fax : 01 60 18 99 78

E-mail : [soredec@wanadoo.fr](mailto:soredec@wanadoo.fr)

- Rejoignez nous sur Face Book -

Consommer avec modération

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42

06 07 35 38 90

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**



**S-Style Beauté** *Le style jusqu'au bout des ongles..*  
[www.sstylebeaute.fr](http://www.sstylebeaute.fr)

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

A Grisy Suisnes (Seine-et-Marne) uniquement sur rendez-vous. Du lundi au samedi de 9h à 19h. Possibilité de nocturne sur demande.

Contactez Sandrine au 06 74 38 07 47 - Email : [contact@sstylebeaute.fr](mailto:contact@sstylebeaute.fr)

**Décoratrice d'Intérieur**  
Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs

*Design*

Conseils en décoration  
Harmonisation des couleurs  
Optimisation des Espaces  
Shopping Mobilier  
Plans 2D & 3D

Formule à partir de 170 €

Réalisons ensemble vos projets !  
Demandez votre devis personnalisé  
06.58.59.15.60./[contact@ccldesign.fr](mailto:contact@ccldesign.fr)  
[www.ccldesigndecoration.com](http://www.ccldesigndecoration.com)

*Les Délices de Grisy*

Tél. 01.60.62.70.13  
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30  
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

*Au Coeur de Soi*  
L'équilibre et le bien être pour tous

Sandrine DELHOMME  
**SOPHROLOGUE**  
Certification Professionnelle  
Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71  
Consultations sur RV

Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)

Chambre Syndicale de La Sophrologie



# LE SALON

Conseil en Image

**MASCULIN - FÉMININ**

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

*Des professionnelles  
au service  
de votre beauté  
et de votre bien-être*



*Carine, Nathalie, Alexandra,  
Caroline, Johana et Jessy  
vous remercient de votre confiance, et de votre fidélité,  
et souhaitent que votre nouvelle année soit "Belle" !!*

**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE - CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent  
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz) - PROGRAMME BEAUTE SPECIAL MARIAGE**

**- CARTE DE FIDÉLITÉ -**

**CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE**

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

**Venez découvrir la différence près de chez vous !  
29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes  
Tél. : 01 64 05 90 62**

**JOYEUX SERVICES**

*Vous souhaitez faire entretenir  
votre jardin  
et bénéficier d'une réduction  
ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons  
nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX  
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN  
CHEZ LE PARTICULIER**

**6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES**  
*Pour tous renseignements s'adresser à Valérie*

Tél.: 01 60 29 26 09  
Mobile : 06 74 69 95 52

**INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE**

**EAU** **Bayé Ludwig**

**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**

**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

**Les Serres  
de  
Villemin**

**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**  
**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

**OUVERT :**  
**MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE**  
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES  
**Tél. : 01 64 05 95 76**

**Le portrait de votre animal préféré,  
ou une idée originale  
d'offrir à ceux que vous aimez  
leur animal de compagnie.**

**Peintures  
Gouaches  
Huiles,  
d'après photos**

**Pour tous  
renseignements :**

**Marie-Odile  
VIBIEN-BRATH**  
Tél. :  
06 60 88 40 58  
Grisy-Suisnes

## Bonne année 2015 !

## Grisy-Suisnes fait peau neuve sur le Net.

C'était une priorité pour la nouvelle équipe municipale : offrir aux Grisyssoisiens pour Noël un site Internet totalement repensé.

Depuis le 20 décembre 2014, le site Internet de la commune arbore donc un nouveau look. Plus dynamique, plus proche de l'actualité de la commune, il propose également de nouvelles rubriques, dont l'espace "Education, Enfance et Jeunesse" qui était très attendu par les Grisyssoisiens.

Nous avons voulu optimiser l'accueil des usagers et faciliter leurs démarches, leur permettant ainsi d'avoir accès à toute l'information qu'il est possible d'avoir et qu'ils sont en droit d'attendre à l'heure où toute démarche d'information passe par le Net.

D'une nouvelle génération, ce nouveau site permettra aux internautes de surfer de façon plus intuitive que par le passé. Grisy-suisnes.fr est totalement responsive : son format permet de s'adapter aux nouveaux outils des internautes, les smartphones et les tablettes pour une meilleure lisibilité de l'information. Enfin la fonction "analytiques" nous permettra d'analyser régulièrement le trafic sur les pages et d'adapter notre contenu afin de rendre notre site toujours plus attractif.

**Grisy-suisnes.fr** est désormais plus axé sur l'actualité de la commune. Dès la page d'accueil, une rubrique "actualités et dates à retenir" rend plus visible la vie de notre commune organisée par les élus, les associations, les écoles de notre village. De même, des rubriques renvoient à l'actualité des projets en cours ou terminés : projet de vidéo surveillance, travaux de voirie, ouverture du Musée de la Rose, équipement de nos bâtiments sportifs....

Enfin, dans un souci d'ergonomie, des boutons donnent un accès direct aux acteurs locaux : communauté de communes des Gués de l'Yerres, écoles, département de Seine-et-Marne, etc. Ces boutons pourront être modifiés si besoin en fonction de l'actualité de notre commune.

Au total **6 rubriques** qui vous permettent de tout connaître, de tout apprendre sur le fonctionnement de notre commune :

### - Découvrir la ville :

l'histoire de Grisy-Suisnes, son patrimoine, les balades, le plan de la commune et les transports en commun.

### - Mairie :

découvrez votre équipe municipale, les membres des commissions de travail, les services municipaux, les services sociaux à votre disposition. Un lien direct vous permet de contacter par e-mail M. le Maire et/ou ses adjoints en fonction de vos préoccupations. Dans cette rubrique téléchargez également les derniers bulletins municipaux au format pdf ainsi que les délibérations des conseils municipaux.

### - Vivre à Grisy-Suisnes :

regroupe l'ensemble des acteurs locaux qui permettent à notre commune de vivre : vies associative, culturelle, sportive. Un calendrier des événements est disponible ainsi que le planning annuel d'occupation de la salle polyvalente et du gymnase à usage des associations. A cela s'ajoute la liste de nos commerçants, professionnels de santé et prochainement la liste des entreprises sur notre territoire. Pour vos événements privés, les modalités de réservation des salles sont également disponibles sur notre nouveau site.

### Education, enfance et jeunesse :

pour les parents, tout savoir sur la vie scolaire et périscolaire de leurs enfants. L'occasion également de mettre en valeur les blogs des écoles animés par les équipes enseignantes et qui rendent compte de la vie animée de nos écoliers. A terme un espace famille sera créé, permettant aux parents de gérer dans un premier temps les règlements des prestations de garderie et de cantine. Pour la petite enfance, la liste des assistantes maternelles est désormais disponible avec toutes les informations nécessaires concernant le RAM géré par la communauté de communes des Gués de l'Yerres.

### - Environnement :

au cœur des préoccupations de l'équipe municipale, cette rubrique comportera les projets que nous développerons dans les mois à venir avec pour principale priorité la lutte contre le défrichement sauvage et les dépôts sauvages que notre commune connaît trop souvent malheureusement.

### - Urbanisme :

toute l'information nécessaire aux professionnels et particuliers concernant notre PLU.

Bien sûr ces rubriques seront par le futur enrichies et nous nous engageons à les mettre à jour régulièrement.

Aller sur [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr) doit être comme aller à la mairie sans bouger de chez soi.

N'hésitez pas à surfer sur ses pages pour vous familiariser avec ce nouveau site, ses nouvelles rubriques, ses nouvelles fonctionnalités. Des nouveautés vous sont d'ores et déjà proposées, d'autres viendront au fur et à mesure des semaines qui viennent.

Il est possible que vous constatiez des dysfonctionnements, un temps d'adaptation est nécessaire. Veuillez nous excuser en cas d'éventuels désagréments occasionnés.

Vos remarques pour l'amélioration de ce nouveau site sont les bienvenues !

Pour tout commentaire :  
[elisabeth.ferreira@grisy-suisnes.fr](mailto:elisabeth.ferreira@grisy-suisnes.fr)



Bon surf !

Elisabeth Ferreira  
Conseillère Municipale





# Associations

Vous avez été nombreux à répondre présents à notre Zumba Family « spéciale téléthon » le samedi 6 décembre.

Grâce à votre soutien, 280 € ont été récoltés afin de vaincre les maladies rares et neuromusculaires.

Un grand merci aux bénévoles, Sissy, Evelyne, Maiwenn, Dominique et Irène, pour leur dévouement et leur dynamisme.

**Il n'y a pas de petits gestes quand on est TOUS à les faire.**



Sonia Belam

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 31 janvier 2015** à la salle polyvalente pour une **ZUMBA NIHGT PARTY**. 18 h -18 h 45 : enfants et 19 h-21 h : adultes.  
Tarifs : 8 € pour les adhérents et 10 € pour les extérieurs / Tarif unique enfants 5 €

Et enfin, pour les amoureux de la **bachata sensuelle**, Sonia Belam vous proposera un stage **le dimanche 8 février 2015** de 15 h à 17 h à la salle polyvalente.

Tarifs : 8 € pour les adhérents et 10 € pour les extérieurs.



Alors tous à VOS AGENDAS et n'oubliez pas de réserver vos places au 06 22 86 03 24.

## BIBLIOTHÈQUE « MILLE PAGES »



*2015 vient de commencer !  
Toute l'équipe de bénévoles vous adresse ses meilleurs vœux  
et vous assure qu'elle continuera à tout mettre en œuvre  
pour vous satisfaire.*

Pour ne pas faillir à la tradition, l'année s'est terminée à la bibliothèque par les contes de Noël, le vendredi 19 décembre. Cet événement remporte de plus en plus de succès auprès des enfants.

Nous vous recommandons d'inscrire vos enfants pour les animations futures car les places sont limitées.

Nous vous communiquons les dates des prochaines animations pour le premier semestre 2015 :

le mercredi avant chaque vacances scolaires, soit :

Mercredi 11 février - mercredi 15 avril  
mercredi 24 juin

Nous maintenons les ateliers « lecture aux tout-petits » (0 à 3 ans) le dernier vendredi de chaque mois, ou celui précédant les vacances scolaires, soit :

Vendredi 30 janvier - vendredi 13 février  
vendredi 27 mars - vendredi 18 avril  
vendredi 29 mai - vendredi 26 juin

Pour ses 20 ans, la bibliothèque change de locaux et se relooke. Nous espérons déménager au cours du premier trimestre. Toute l'équipe a hâte de vous accueillir dans ce nouvel espace.

**Petit rappel des horaires d'ouverture :**  
trois jours par semaine,  
les mercredis et samedis de 15 h à 17 h,  
et les vendredis de 18 h à 19 h 30.

**A la demande des Assistantes Maternelles,**  
la bibliothèque ouvrira ses portes aux tout-petits deux fois par mois le mardi de 10 h 00 à 11 h 00, à partir du 13/01/2015.  
A noter les prochaines dates jusqu'aux vacances d'été : 13/01, 27/01, 10/02, 3/03, 17/03, 31/03, 14/04, 5/05, 19/05, 2/06 et 16/06.



## FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISES DE GRISY-SUISNES/CORDON

### 96<sup>ème</sup> Anniversaire de la Première Guerre Mondiale

C'est par une journée ensoleillée que nous avons honoré avec la présence de nombreuses personnes, l'Armistice de la guerre de 1914-1918 qui a fait des millions de victimes militaires et civiles.

Suite à la bénédiction à Notre-Dame-des-Roses, nous nous sommes rendus au cimetière afin d'honorer tous nos soldats morts pour la France.

La cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts où les honneurs et dépôt de gerbes furent accompagnés par l'hymne national interprété par l'harmonie "Les Gués de l'Yerres".

Suite à son discours, Monsieur le Maire a remis à son petit fils Lucas FORGET, le diplôme d'honneur de porte-drapeau.



Après les remerciements, un vin d'honneur a été servi par la municipalité dans la salle polyvalente, suivi d'un buffet campagnard autour duquel quatre vingt huit convives avaient pris place, buffet animé par nos DJ Ludo et Christian ainsi que par un couple de jeunes chanteurs.

Très bonne ambiance.

Le Président, J. BRAHAM

**GRISY**  
**c'est karaté!**

**Le Club de KARATE à GRISY  
est OUVERT**

**BABIES** : mercredi  
**ENFANTS** : lundi / mercredi  
**ADOS** : lundi / mercredi  
**ADULTES** : lundi / mercredi  
**SENIORS** : lundi / mercredi  
Professeur Diplômé d'Etat,  
BEES 2<sup>ème</sup> degré  
Ceinture Noire 4<sup>ème</sup> DAN

**RENSEIGNEMENTS COURS** : Eric, 06 60 21 29 09 - [ckdagrisysuisnes@orange.fr](mailto:ckdagrisysuisnes@orange.fr)

**Club Associatif Karaté Shotokan**  
Discipline Physique - Associé Self Défense

**VENEZ VITE NOUS REJOINDRE !**



**PEDIBUS**  
en cours  
de mise en place.

(possibilité de récupérer les enfants à la sortie de l'école)





Tous les petits protégés de l'association vous souhaitent leurs vœux les plus "chat"leux...



Parmi tous nos animaux à adopter, nous vous présentons "ROSINA" en attente d'un nouveau foyer :

## Association PHOENIX

Association loi 1901 de Protection Animale Reconnue d'Intérêt Général  
**L'association a pour but de lutter contre la maltraitance animale en recueillant les animaux qui ont été abandonnés, trouvés, trappés ou retirés à leurs maîtres pour cause de mauvais traitements. Nous travaillons avec certaines fourrières afin d'en sortir certains d'entre eux et leur éviter ainsi l'euthanasie.**

Faute de structures adaptées, nous nous occupons principalement des chats, mais il nous arrive de prendre en charge, occasionnellement d'autres animaux. Tous nos chats sont **tatoués, vaccinés, stérilisés** et, lorsqu'ils sont trop sauvages, nous essayons de les socialiser afin qu'ils puissent être adoptés. En l'attente d'adoption, nos chats sont placés dans des **Familles d'Accueil** (qui, malheureusement, sont trop peu nombreuses) et élevés en famille. Cela nous permet de pouvoir déceler leurs traits de caractère et de faire les meilleurs placements possibles en répondant aux attentes des adoptants. Nous faisons également des **campagnes de stérilisations** dans les endroits où il y a beaucoup de chats errants, afin de limiter la prolifération de ceux-ci.

En partenariat avec les communes et grâce à vos dons, nous pouvons ainsi continuer à sauver tous nos petits protégés.

Après avoir connu l'enfer, nous ne souhaitons qu'une chose : que nos petits protégés trouvent une nouvelle famille qui saura leur apporter tout l'amour qu'ils n'ont pas eu la chance d'avoir, les soigner et les accompagner jusqu'au bout de leur existence.

PHOENIX est habilitée à émettre un reçu pour les dons perçus conformément à l'article 200-5 du code général des impôts car elle a été reconnue d'intérêt général début 2009. Pour tout versement de don et/ou d'adhésion à l'association, une attestation sera délivrée sur simple demande permettant une déduction fiscale de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €, un don de 100 € ne vous coûte que 34 €. Une stérilisation coûte 50 € à l'association...



Elle est jeune, patiente avec ses petits, sociable avec les deux-pattes, elle apprécie grandement les caresses et aime bien la compagnie humaine. Suite à sa vie d'errance, elle a gardé une passion dévorante pour les croquettes. Au printemps, elle a donné naissance à 3 adorables chatons JINGLE, JUMPIE et JAGUAR, et elle a accepté comme ses petits JACKPOT et JOKER, trouvés abandonnés dans une forêt. ROSINA est visible à Ozoir-la-Ferrière pour plus de renseignements contacter le 06 89 37 54 33

## BILAN 2014 uniquement sur Grisy-Suisnes et Cordon

23 captures de chats errants. Pour la première fois, depuis 8 ans, en diminution. A force de travail sur le terrain, de patience et de persévérance, nous prenons ces résultats, malgré qu'ils soient encore trop élevés, comme une petite victoire et encourageant notre détermination à limiter la misère animale sur notre commune. 15 chatons récupérés et adoptés. Sans notre intervention, ils auraient grandi dans la rue et proliféré. Un grand merci aux donateurs qui nous aident à poursuivre notre combat ainsi qu'aux personnes qui nous apportent régulièrement de la nourriture.

Vœux 2015 : nous espérons qu'enfin, nous disposerons d'un terrain sur la commune afin d'accueillir les chats trop sauvages ou trop vieux pour être adoptés. Ce sanctuaire éviterait d'avoir à les relâcher, une fois stérilisés et soignés, dans les rues du village et ainsi faciliter leur nourrissage et leur surveillance.

<http://phoenixasso94.e-monsite.com>

Nouveauté à Grisy à la rentrée 2014-2015

des cours de Yoga animé par Jane Auld

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui, Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose des séances à Grisy-Suisnes le mardi de 10 h à 11 h 30 et de 19 h à 20 h 30. Grâce à des techniques de respiration combinées avec des enchainements de postures, vous pouvez tonifier à la fois votre corps et atteindre la détente. Venez essayer à la rentrée.

Tél. : 01 64 05 97 36  
email [auldpeirol@wanadoo.fr](mailto:auldpeirol@wanadoo.fr)





L'Association « L'Arbre de Vie » vous propose un service de proximité, dans les gestes de la vie courante

L'association a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Nathalie ROUSSELOT en tant qu'aide ménagère à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Nathalie remplace Fatima RIBEIRO qui a rejoint le personnel de mairie.

Nous souhaitons, à toutes les deux, tous nos vœux de réussite dans leurs missions respectives ; Nathalie au domicile des personnes aidées sur la commune et Fatima à l'écoute des enfants de l'école du village !

## L'Association « L'Arbre de Vie », pour une aide :

- au ménage et/ou repassage, entretien du linge • aux repas/aux courses • au petit jardinage.

### En cas de :

- handicap temporaire • convalescence • accident de la vie • perte d'autonomie
- maternité, une naissance...
- ou tout simplement pour vous faciliter la vie au quotidien !

Accueil au 35 rue Madame Hégot les lundi, mercredi et vendredi : de 10 h 15 à 11 h 45 et le mardi : de 14 h 00 à 16 h 00.

Contact, par téléphone, au **01 60 18 79 63** ou par mail, [larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net](mailto:larbredevie.grisy-suisnes@laposte.net)

*Pour tous renseignements, n'hésitez pas à franchir la porte de l'Association.*

Numéro d'agrément qualité : N°SAP/529370769



## CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE DE GRISY-SUISNES

Actuellement, le club compte une centaine d'adhérents de Grisy et des environs, dont 29 sont inscrits au cours de « gym douce » qui se déroule les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 dans le dojo du gymnase.

Chaque mercredi après-midi, de 14 h à 18 h (13 h 30 à 17 h 30 l'hiver) se réunissent les personnes désirant participer à des jeux de société (scrabble, belote, tarot, rami, triomino...). Un goûter est servi vers 16 h pour une participation de 1 €. Nous fêtons également les anniversaires.

### Des sorties sont organisées pour les adhérents :

- le 14 juin 2014 : visite d'Amiens avec une promenade en barque dans les hortillonnages ;
- le 18 septembre 2014 : sortie au « Chalet du moulin » pour un repas et un après-midi dansant ;
- le 6 novembre 2014 : spectacle à la Cartonnerie de Dammarie-les-Lys « Les années folles de l'opérette » ;
- le 16 décembre 2014 : le repas de Noël dans la salle du « pôle pastoral » a rassemblé 80 convives.



### Projets pour l'année à venir :

- le 31 janvier 2015 : spectacle de l'humoriste Roland Magdane à la Cartonnerie de Dammarie-les-Lys;
- le 6 mars 2015 : spectacle « Holiday on ice » au Zénith à Paris.

Les Grisysoliens et les Grisysoliennes intéressés par notre association peuvent prendre contact avec les responsables des groupes :

**Le club :** André LEMAÎTRE  
au 06 78 82 61 89

**La gym douce :** Rose DONATI  
au 01 64 05 91 61



Anniversaire le 17 12 2014



## Le judo...au-delà d'un sport



### Une saison qui s'accélère

La fédération de judo a décidé de changer son organisation du "calendrier des compétitions". Auparavant, nous étions en saison sportive de septembre à fin juin, calquée sur l'année scolaire. Maintenant, nous serons en année civile de janvier à décembre, ce qui a entraîné un décalage dans les catégories d'âge et un chamboulement dans les dates de compétitions. Nos judokas ont pu toutefois participer à différentes manifestations :

- Alexandre Gimenez au tournoi de Nantes et au challenge de Troyes cadets où il s'est placé 4<sup>ème</sup> ;
- Tristan Marandin au challenge minimes à Pontault-Combault où il s'est placé 3<sup>ème</sup> ;
- le 6 décembre au challenge d'Ozoir-la-Ferrière - pré poussins/poussins /minimes : nos judokas ont gravi les podiums en 1<sup>ère</sup> place pour Victor Autier, Quentin Gimenez et Tristan Marandin, en 2<sup>ème</sup> place pour Nicolas Mallet et 3<sup>ème</sup> place pour Ethan Dischbein, François Rodrigue, Noé Joly et Téo Corvaisier. *Bravo à tous !*



Le début d'année 2015 va être marqué par des qualifications pour nos plus grands avec le championnat de Seine-et-Marne cadets et juniors.

Nos plus jeunes ne seront pas en reste avec des interclubs qui seront proposés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 et nos benjamins nés en 2004 connaîtront leur 1<sup>er</sup> tournoi officiel après le week-end de Pâques.

*Nous les encourageons tous à participer !*



**L'Alliance de la Brie 77 FC est une association sportive dédiée au football et rattachée aux communes de Solers et Grisy-Suisnes.**

**ALLIANCE  
DE LA  
BRIE 77**



Ce club qui existe depuis 1996, s'appelait à l'origine l'US-Grisy-Suisnes, structure qui regroupait il y a encore 4 ans, 2 équipes de 35 ans, plus connues sous le nom de vétérans.

Il y a trois ans, a eu lieu un changement de président avec la nomination de Yves FELIX, aujourd'hui vice-président du club.

Sous la présidence d'Yves FELIX le club a connu un profond développement, passant de 30 licenciés à plus de 180.

Aujourd'hui notre club englobe 15 équipes du baby Futsal aux vétérans, pour un total de 230 licenciés.

Nous avons la fierté d'avoir créé deux emplois d'avenir au sein de notre structure : deux jeunes en cours de formation pour obtenir le diplôme d'éducateur. Ils sont à l'entière disposition du club, présents avec les enfants pour un meilleur encadrement sportif et pédagogique.

Nous accueillons toujours toutes les bonnes volontés qui souhaitent participer à cette magnifique aventure humaine.

Mon équipe et moi-même sommes animés d'un seul but : le plaisir des enfants en pratiquant leur sport favori, près de chez eux et sans être obligés de parcourir des kilomètres pour rejoindre des clubs plus gros mais plus éloignés de leur domicile.

L'objectif principal de cette saison sera le développement de notre école de football, pour l'obtention du label "école de foot". Le deuxième objectif est le développement de toutes les catégories jeunes.

Je remercie vivement la municipalité de GRISY-SUISNES qui met à notre disposition leurs installations sportives et promouvoit les jeunes sur la commune. Je les remercie également pour les améliorations apportées suite à nos sollicitations : installation de l'éclairage du terrain à GRISY-SUISNES.

Je souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à leur famille, tous mes vœux de bonheur et réussite pour cette année 2015.

CRISTOFARI Jean-Philippe  
Président du club de l'Alliance de La Brie 77 FC.

# Associations

## Grisy air model 2014



Le club d'aéromodélisme a organisé un concours voltige hélicoptère F3C. Cette année le niveau est monté d'un cran car nous avons fait un concours FAI (Fédération Aéronautique Internationale) avec des pilotes de toutes nations : Angleterre, Allemagne, Belgique, Italie et bien sûr l'équipe de France, vice-championne du monde et son pilote champion du monde junior.

Le concours a demandé une organisation parfaite, un soutien de nos sponsors et surtout de la commune de Grisy-Suisnes que nous remercions.

Douze pilotes ont répondu présents à cette première, ainsi que tous les membres actifs et les cinq juges internationaux.

Les vols se sont enchaînés grâce à une météo parfaite. Les repas préparés par monsieur WILDNER, traiteur, habitant Grisy-Suisnes depuis peu, sont au top niveau. Pilotes et juges repartent en nous faisant promette de recommencer en 2015. Le bouche à oreille entre pilotes a déjà bien fonctionné, et nous espérons bientôt dépasser les 25 pilotes.

Les dates fixées pour le concours 2015 sont les 1,2 et 3 mai. Bien évidemment tous les habitants de Grisy-Suisnes seront les bienvenus et nous relancerons les invitations le moment venu ...

### LES DATES A RETENIR :

- 1, 2 et 3 mai : concours international ;
- 18 et 19 juillet : concours national avions grand modèle ;
- septembre (date à définir) : portes ouvertes du club.

Et bien sûr

- vol indoor au gymnase : tous les samedis de 18 h à 23 h et tous les dimanches de 13 h à 17 h ;
- et en terrain extérieur : tous les jours, sous réserve de la météo.

**Cours et inscription gratuite pour les jeunes (moins de 18 ans) résidant à Grisy-Suisnes.**  
**Inscriptions et renseignements [cap.voltige@yahoo.fr](mailto:cap.voltige@yahoo.fr)**



Le Tennis club organise des stages pour les jeunes pendant les vacances scolaires (Noël, Février, Pâques,...)

Toute l'année, Le Tennis Club de Grisy-Suisnes propose aussi :

- des leçons collectives pour enfants de 5 à 14 ans ;
- des leçons collectives en soirée pour adultes, y compris débutants ;
- des animations et des rassemblements, tournois et compétitions pour jeunes et adultes.

Des infos ? Contacter Fabien Timbert 06 88 94 52 69 ou Patrick Pommerell 06 09 11 04 92



*L'ensemble du bureau et l'équipe pédagogique se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une très bonne année 2015.*



# CALENDRIER de COLLECTE des DÉCHETS MÉNAGERS

+ DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI



**Lundi 5 janvier**  
**Vendredi 16 janvier**  
**Lundi 19 janvier**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**

**Lundi 2 février**  
**Vendredi 20 février**  
**Lundi 16 février**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**

**Lundi 2 mars**  
**Vendredi 20 mars**  
**Lundi 16 mars**  
**Lundi 30 mars**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**  
**TRI SELECTIF**

**Lundi 13 avril**  
**Vendredi 17 avril**  
**Lundi 27 avril**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**

**Lundi 11 mai**  
**Vendredi 15 mai**  
**Lundi 25 mai**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**

**lundi 8 juin**  
**Vendredi 19 juin**  
**Lundi 22 juin**

**TRI SELECTIF**  
**ENCOMBRANTS**  
**TRI SELECTIF**

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes, Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40  
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

## TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

## PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

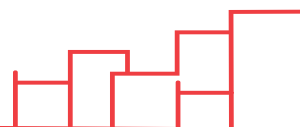
- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
- ▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
- ▶ Premier : 01 42 77 45 45
- ▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
- ▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
- ▶ American Express : 01 47 77 72 00

## Calendrier des fêtes

<b>JANVIER 2015</b>	<b>S 10</b>	Inauguration Mairie Coupe du ruban Vœux du Maire	Mairie 14h Mairie 16h30 Gymnase 17h30	Mairie Mairie Mairie
	<b>D 11</b>	Galette	Salle polyvalente + Mme Hégot	C.C.A.S.
	<b>D 18</b>	Galette	Gymnase 14h - 19h	Tennis
	<b>S</b>	Choucroute (date reportée)	Foyer culturel 20h	Comité des Fêtes
	<b>S 31</b>	Zumba night	Salle polyvalente 19h - 24h	Salsa
<b>FEVRIER 2015</b>	<b>M 11</b>	Animation lecture d'hiver	Salle du conseil 15h - 17h	Mille pages
<b>MARS 2015</b>	<b>J 19</b>	Commémoration Guerre d'Algérie	Monument aux Morts Salle Mme Hégot 18 h30	Anciens Combattants
<b>AVRIL 2015</b>	<b>S 11</b>	Carnaval	Rue de Grisy 10h - 12h	Pts délégués écoles
	<b>M 15</b>	Animation de printemps	Salle du conseil 15h - 17h	Mille pages
<b>MAI 2015</b>	<b>V 8</b>	Armistice 1939 - 1945	Salle polyvalente 11h30	Anciens Combattants
	<b>S 9</b>	Fête du village	Place de la Mairie Toute la journée	Comité des Fêtes
	<b>D 10</b>	Brocante	Place de la Mairie Toute la journée	Comité des Fêtes
<b>JUIN 2015</b>	<b>S 13</b>	Kermesses des écoles	Gymnase + écoles 9h - 18h	Ecoles
	<b>D 14</b>	Fête du tennis Préinscriptions 2015	Gymnase 8h30 - 18h Gymnase 8h30 - 18h	Tennis Tennis
	<b>S 20 ou D 21</b>	Répétition du gala de danse	Gymnase Toute la journée	Danse Grisy
	<b>S 27</b>	Gala de danse	Amphithéâtre 19h30	Danse Grisy
	<b>D 28</b>	Représentation théâtrale	Salle polyvalente 20h Répétition dans la journée	Ecoles
	<b>V 19 ou V 26</b>	Démonstration fin d'année et Assemblée générale	Gymnase 17h - 22h	Judo club
	<b>M 24</b>	Animation lecture vive l'été	Salle Mme Hégot 15h - 17h	Mille pages
<b>JUILLET 2015</b>	<b>S 4</b>	Zumba night	Salle polyvalente 19h - 23h	Salsa
	<b>L 13</b>	Feu d'artifice	Stade + gymnase 23h	Comité des Fêtes



# Ambulance - VSL **MUSITELLI**



**01 64 05 97 72**

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.  
avec le sérieux et l'expérience*



**3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

## **R**outes **T**ransports **V**oyages

*Transport public routier  
de personnes*



**3, route de Mandres  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Tél. : 01 64 05 96 35  
Fax : 01 64 05 98 50**



### **Rayon "Point Chaud"**

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

### **Horaires d'ouverture :**

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30  
et le dimanche de 9h à 12h30**